

IDDRI



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2013

TRANSI-
TIONS

2014

2015

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013

COORDINATION : PIERRE
BARTHÉLEMY, LÉNA SPINAZZÉ

ÉDITION : PIERRE BARTHÉLEMY,
LÉNA SPINAZZÉ

RELECTURE : PIERRE BARTHÉLEMY,
DAMIEN CONARÉ, ÉLISE COUDANE,
LISA DACOSTA, DELPHINE DONGER,
LÉNA SPINAZZÉ

MAQUETTE : ALAIN CHEVALLIER

IMPRESSION : PURE IMPRESSION

IMPRIMÉ SUR DU PAPIER
CERTIFIÉ FSC

■ Institut de recherche sur les politiques, l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) a pour objectif d'élaborer et de partager des clés d'analyse et de compréhension des enjeux stratégiques du développement durable dans une perspective mondiale. L'Iddri accompagne les différents acteurs dans la réflexion sur la gouvernance mondiale des grands problèmes collectifs que sont la lutte contre le changement climatique, la protection de la biodiversité, la sécurité alimentaire ou l'urbanisation et participe aux travaux sur la redéfinition des trajectoires de développement. L'Iddri porte une attention toute particulière au développement de réseaux et de partenariats avec les pays émergents et les pays les plus exposés aux risques, de façon à mieux appréhender et partager différentes visions du développement durable et de la gouvernance. Afin de mener à bien son action, l'Iddri s'insère dans un réseau de partenaires issus des secteurs privé, académique, associatif ou public, en France, en Europe et dans le monde.

Institut indépendant, l'Iddri mobilise les moyens et les compétences pour diffuser les idées et les recherches scientifiques les plus pertinentes en amont des négociations et des décisions.

Ses travaux sont structurés autour de cinq programmes thématiques – agriculture, biodiversité, climat, fabrique urbaine, gouvernance – et d'un programme transversal – nouvelle prospérité.

Dans le cadre de son partenariat avec Sciences Po, de nombreux chercheurs de l'Iddri participent aux enseignements ainsi qu'au développement de programmes de recherche.

Fondation de recherche reconnue d'utilité publique, l'Iddri met à la disposition de tous, via son site Internet, ses différentes analyses et propositions.

Pour suivre l'ensemble de nos activités, inscrivez-vous à la Lettre de l'Iddri.

Consulter les pages 34 à 39 pour les informations relatives à la gouvernance et au fonctionnement de l'Iddri



CONTEXTE		DOSSIER THÉMATIQUE : DYNAMIQUES DE TRANSITION	
Avant-propos	02	Dynamiques de transition: analyse et prospective	24
<i>Climat et développement : deux objectifs indissociables</i>		ÉNERGIE	
Éditorial	03	Transition énergétique française : tirer les enseignements des expériences étrangères	25
<i>Dialoguer au niveau régional pour accroître la volonté internationale</i>		■ Laurence Tubiana et Michel Colombier décryptent les enjeux du débat national sur la transition énergétique	26
ACTIVITÉS		■ Les scénarios énergétiques dans le débat	27
■ Publications clés	04	VILLES	
■ Événements clés	06	Fabrique urbaine : comment piloter la transition ?	28
■ Partenariat Iddri-Sciences Po	08	■ Production urbaine, création de valeur et redistribution	29
<i>Ancrage académique et mobilisation multi-acteurs</i>		■ Planification de la ville sobre en carbone : cas d'étude à Grenoble	29
DOSSIER THÉMATIQUE : NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES		ÉCONOMIE	
Préparer les grandes échéances de 2015 et anticiper la suite	09	Transition vers une nouvelle prospérité	30
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE		■ Une société innovante pour le XXI ^e siècle	31
Quelle portée pour les futurs ODD ? Dans quel cadre de coopération ?	10	■ Comprendre les effets de la mondialisation sur l'innovation	32
■ Financement du développement durable : quel rôle pour les fonds multilatéraux ?	11	AGRICULTURE	
■ Repenser le cadre de l'aide publique au développement	12	Transition des systèmes alimentaires	33
■ Une gouvernance mondiale réformée de la sécurité alimentaire	13	GOVERNANCE ET FONCTIONNEMENT DE L'IDDRI	
■ Définition des ODD : quelle participation pour la société civile ?	14	GOVERNANCE	
BIODIVERSITÉ		■ Cadre institutionnel	34
Conservation de la biodiversité : enjeux économiques et mise en œuvre	15	■ Compte-rendu du conseil d'orientation	35
■ Paiements pour services environnementaux : cas d'étude en Indonésie	16	FONCTIONNEMENT	
■ Comment lutter contre l'érosion de la diversité bio-culturelle ?	17	■ Équipe	36
OCÉANS		■ Budget	38
Négociations au long cours sur les océans	18	■ Chiffres clés	39
■ Brainstorming sur l'avenir de la haute mer à Postdam	18	ET EN 2014 ?	
■ L'Iddri aux côtés de la Convention d'Abidjan pour la protection des côtes atlantiques de l'Afrique	19	■ Quels nouveaux axes pour l'Iddri en 2014 ? ...	40
CLIMAT			
Préparer les conditions et la forme d'un accord pour la COP21	20		
■ Construire des trajectoires de décarbonation nationales de long terme	21		
■ Le Sommet sur le climat et « l'agenda positif » ..	22		
■ Des trajectoires de vulnérabilité à l'adaptation au changement climatique	23		

CLIMAT ET DÉVELOPPEMENT : DEUX OBJECTIFS INDISSOCIABLES

Climat et développement : l'Iddri marche sur ces deux pieds, en route vers 2015. Les deux prochaines années verront en effet la convergence des deux agendas onusiens. En décembre 2015, la 21^e Conférence des Parties (ci-après COP21, *Conference of the Parties*) devra négocier à Paris un accord global sur le climat, et des objectifs de développement durable (ODD) devraient être adoptés lors de la 69^e Assemblée générale des Nations unies, pour succéder aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Converger dans le temps, ces deux processus politiques donneront néanmoins lieu à deux processus de négociations distincts : l'accord climat se verra juridiquement contraignant, tandis que les ODD, certes dotés d'une force politique incontestable, ne le seront pas.

L'Iddri est fortement impliqué dans les deux processus. Mandaté pour apporter conseil et expertise au gouvernement français dans le cadre de la préparation de la COP21, l'institut a entamé une série de dialogues avec la Chine, l'Amérique latine et l'Europe. Parallèlement, il contribue avec de nombreux partenaires, publics et privés (Ministère des Affaires étrangères, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, Fondation pour les études et recherches sur le développement international, Fondation Bill & Melinda Gates, Sustainable Development Solutions Network), à la réflexion sur le sens, la portée et les enjeux des ODD. Se pose notamment la question de la visibilité politique des deux sujets, puisque la discussion climat semble davantage cristalliser l'attention que les ODD. L'un des enjeux consiste ici à ne pas manquer l'opportunité d'un levier de changement, en maintenant l'attention sur les ODD, pour ne pas risquer d'aboutir à des « OMD+ ». L'Iddri se donne donc pour ambition de clarifier ces deux agendas, et d'analyser leurs conditions de complémentarité et de renforcement mutuel.

Car, séparés dans les processus, les deux sujets sont potentiellement concurrents. Sur la question du financement notamment : en période de contraction des finances publiques, certains négociateurs craignent qu'une partie de l'aide publique au développement ne soit captée par la lutte contre le changement climatique. À l'inverse, la priorité de certains pays pourrait aller au respect des ODD et à la lutte contre la pauvreté,

déséquilibrant ainsi les négociations climatiques. La réconciliation des deux priorités constitue un véritable enjeu conceptuel et politique.

Alors comment se saisir de ces enjeux pour que chacun soit compatible, sinon convergent, avec ce qui se dit dans l'autre enceinte ? Le changement climatique, pour l'instant presque totalement absent des discussions ODD, doit-il faire l'objet d'un objectif dédié, ou être traité sous d'autres chapitres ? La question doit être posée et reste ouverte à l'Iddri. Les problématiques de résilience, de vulnérabilité, d'adaptation aux catastrophes naturelles, mises en avant par certains États comme l'Indonésie, représentent des voies possibles et complémentaires d'intégration du changement climatique au sein des ODD, quand bien même il ne s'agirait pas d'un ODD dûment formalisé. De même, que peut faire un accord climat sur les questions de pauvreté ?

Aboutir à un succès dans un domaine et non dans l'autre n'aurait pas de sens. Car la question à résoudre est bien la même, celle de la définition de trajectoires de développement profondément différentes de celles aujourd'hui en place. Fondées sur un développement inégalitaire, non soutenable et intensif en ressources, celles-ci ont montré leurs limites, et laissent encore plus de 800 millions de personnes souffrir de la faim. Il faut repenser les systèmes agricoles, la manière de produire et de consommer l'énergie, l'organisation des systèmes urbains, améliorer l'accès aux soins et à l'éducation, et poursuivre la lutte contre la pauvreté. L'accord sur le changement climatique de Paris dépendra notamment de la capacité des pays à discuter de leurs choix de développement nationaux. Car c'est souvent la perception des bénéfices locaux et la réflexion sur l'interaction entre politiques énergétiques, climatiques et de transports, qui font saisir aux gouvernements l'importance et la faisabilité des synergies, comme l'illustre la lutte contre la pollution locale entamée par le gouvernement en Chine.

Réussir la discussion ODD pourrait notamment permettre de reconstruire un cadre conceptuel utile à la compréhension des interactions entre pauvreté, énergie et développement. En visant la construction d'une universalité des objectifs, en redonnant une place à des stratégies nationales multicritères, le processus ODD pourrait créer un terrain de confiance entre les États, favorable au décloisonnement des questions habituellement clivantes sur le climat – équité, principe de responsabilité commune et différenciée – et ainsi estomper la ligne d'opposition entre pays, figée par les conventions. La redéfinition d'un cadre conceptuel pour une politique de transition cohérente pourrait, par ricochet, permettre d'avancer plus sereinement sur les questions climat. ■



Laurence Tubiana
Directrice de l'Iddri



Jean Jouzel
Président de l'Iddri

DIALOGUER AU NIVEAU RÉGIONAL POUR ACCROÎTRE LA VOLONTÉ INTERNATIONALE

Depuis quelques années, la prise de conscience des risques liés au changement climatique a progressé, et les États réfléchissent à de nouvelles stratégies nationales de développement décarbonées et résilientes aux impacts du réchauffement climatique. L'idée selon laquelle les négociations doivent aboutir en 2015 à un accord unique, juste et contraignant pour tous les pays fait aujourd'hui consensus. Nous sommes entrés dans une phase de maturité où l'ensemble des acteurs-clés, politiques et économiques, ont pris conscience qu'ils doivent avancer. Cependant, vingt ans après l'entrée en vigueur de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, si le processus a connu certaines réussites, la volonté politique manque encore pour faire la différence. Mon expérience politique en Espagne et en Europe m'a montré combien il est délicat, face à des sensibilités et des intérêts qui diffèrent largement, d'opérer un changement de paradigme. Et combien il est plus difficile encore d'inscrire ces efforts dans la durée. La réussite d'un processus de changement dépend pourtant également de cette capacité.

Je me réjouis d'avoir rejoint l'Iddri qui, loin de se cantonner à l'analyse théorique, est en condition de concilier ses analyses avec l'action pratique, notamment au niveau régional, pour faciliter une nouvelle cohérence globale de long terme. Elle-même internationale, son équipe a compris l'importance de « saisir » les différentes sensibilités des acteurs et de les faire dialoguer, afin de créer un contexte politique de confiance propice aux négociations. Pour avancer vers un accord, il est primordial de s'interroger d'abord sur les priorités et possibilités de chacun. Seule l'évaluation des obstacles potentiels et des leviers associés dans chaque contexte national permettra d'accompagner les États dans cette transition, vers des objectifs de décarbonation ambitieux à leur échelle.

Le niveau régional est un échelon de travail essentiel. Impliquée depuis plusieurs années dans les négociations climatiques, l'équipe climat de l'Iddri a donc

récemment entamé, de manière très concrète, une série de dialogues informels, c'est-à-dire d'échanges réguliers avec des négociateurs, décideurs et analystes-clés, de l'Union européenne, de Chine et d'Amérique latine ; et envisage d'étendre ce travail à l'Afrique, aux petits États insulaires et aux pays les moins développés.

Le dialogue avec l'Amérique latine mérite, il me semble, une attention particulière, notamment dans la perspective de la conférence de Lima en 2014. Cette région pourrait constituer un partenaire politique de choix pour l'Europe, et il est essentiel de faciliter le lien entre la compréhension latino-américaine de ces négociations climat et la compréhension européenne, pour aboutir à un accord. Au-delà des différences nationales, l'Amérique latine a toujours été favorable à la mise à l'agenda des questions climatiques. Fortement exposée aux impacts du changement climatique (problèmes d'accès à l'eau et aux semences) et à des phénomènes météorologiques extrêmes, elle fait preuve d'une pertinence croissante dans la recherche de solutions concrètes. Par ailleurs très proche de l'Europe sur le plan culturel, on y voit aujourd'hui émerger une classe moyenne en demande de modèles conciliant impératifs climatiques et nécessité du développement. Ce mouvement pourrait constituer un moteur puissant pour une alliance forte entre l'Union européenne et l'Amérique latine, autour d'un modèle de développement plus juste et soutenable.

La dynamique européenne est sensiblement différente. Pour obtenir un accord à Paris, l'Union européenne devra avancer, forte et unie, derrière une présidence française qui s'annonce ardue. Le consensus sur les bénéfices et la nécessité d'une économie résiliente et bas carbone, pourtant partagé depuis plusieurs années, se heurte aujourd'hui à une série de crispations nationales (difficultés liées au financement, désaccords sur les priorités politiques, préoccupations divergentes) et à la remise en cause de la légitimité d'une gouvernance européenne. Pourtant, pour lever le doute qui pèse sur la possibilité d'un accord international et rester crédible dans les négociations, l'Union européenne devra envoyer à ses partenaires un signal clair : un nouveau modèle économique et social sobre en carbone, répondant aux besoins énergétiques, est possible. Mandaté pour conseiller et apporter son expertise au gouvernement français dans sa présidence, l'Iddri mène là aussi un travail important de facilitation par le biais de dialogues européens, pour faire émerger les défis communs, innover dans la recherche de solutions collectives, et se donner les moyens de penser différemment. ■



Teresa Ribera
Conseillère sur le changement climatique à l'Iddri, ancienne secrétaire d'État aux Changements climatiques pour le gouvernement espagnol

PUBLICATIONS CLÉS

En 2013, l'Iddri a publié plus de 70 articles, ouvrages et rapports. La sélection ci-dessous témoigne de la diversité des thématiques traitées et des types de publications permettant à la fois d'approfondir des axes de recherche, d'éclairer des débats et de proposer des recommandations d'action quant aux politiques publiques de développement durable.

Consulter la liste détaillée des publications de l'Iddri en 2013
www.iddri.org/Publications/

Use of ecosystem services economic valuation for decision making: Questioning a literature blindspot

BIODIVERSITÉ

Laurans, Y. et al. – *Journal of Environmental Management* 119 (2013), 208-219

Les évaluations économiques des services écosystémiques (EES) sont souvent envisagées comme un outil permettant d'améliorer la gestion des écosystèmes en fonction des services qu'ils rendent, par une analyse des coûts et des bénéfices de leur dégradation. Néanmoins, cet article montre, par une revue systématique de la littérature – abondante – sur ce thème, que les EES ne semblent souvent pas jouer de rôle décisif dans la prise de décision.

Les espoirs de la révolution industrielle verte : une perspective historique

NOUVELLE PROSPÉRITÉ

Demilly, D., Verley, P. – *Working Papers* n°11/13

Le concept de « révolution industrielle verte » peut-il être envisagé comme le moteur d'une relance pérenne de la croissance économique ? Les technologies vertes peuvent-elles – à elles seules – déclencher une nouvelle vague de gains de productivité, et donc de croissance, comparable ou supérieure à celle générée par la machine à vapeur, le rail ou l'électricité ? Doivent-elles être accompagnées d'innovations d'une autre nature ?

Éviter la mal-adaptation au changement climatique

CLIMAT

Magnan, A. – *Policy Briefs* n°08/13

Comment s'adapter au changement climatique, changement que l'on ne peut encore ni prévoir ni définir précisément ? Comment éviter la « mal-adaptation », c'est-à-dire « un accroissement de la vulnérabilité à la variabilité et au changement climatiques et/ou une altération des capacités et des opportunités actuelles et futures d'adaptation ? »

Possible Elements of a 2015 Legal Agreement on Climate Change

CLIMAT

Haites, E., Yamin, F., Höhne, N. – *Working Papers* n°16/13

Quelle forme pourrait prendre l'accord climat juridiquement contraignant à l'issue de la Conférence des Parties en décembre 2015 ? Trois chercheurs européens auxquels l'Iddri a commandé cet article répondent : cet accord devrait garantir un équilibre entre atténuation et adaptation au changement climatique, objectifs globaux (approches top-down) et architecture flexible de mise en œuvre (approche bottom-up), et une augmentation des flux et de la prévisibilité des sources de financement et des transferts de technologies et capacités.

Sovereign Wealth Funds: opportunity or threat for the green economy?

FINANCEMENT

Guérin, E. – *Working Papers* n°01/13

Un article consacré aux fonds souverains. Quel est leur fonctionnement ? Quels sont leurs intérêts stratégiques ? Comment ciblent-ils leurs investissements, sur quels secteurs d'activités ? Et dans quelle mesure peuvent-ils contribuer à la transition vers une économie verte ?

Taking Action Against Ocean Acidification: A Review of Management and Policy Options

Océans-BIODIVERSITÉ

Billé, R. et al. – *Environmental Management*, 52 (2, juillet 2013)

L'acidification des océans est l'une des plus importantes menaces pesant sur les écosystèmes et organismes marins. Les travaux de recherche sur cette question se sont jusque-là concentrés sur les impacts écologiques de ce phénomène. Cet article traite d'une dimension négligée : les mesures et processus de gestion et les politiques publiques permettant, à l'échelle internationale, de « répondre » aux changements radicaux dans l'équilibre chimique océanique dus à un apport massif de CO₂.

Modes de vie et empreinte carbone / Nouvelles représentations des consommations d'énergie

ÉNERGIE

Cahiers du CLIP n°21 et 22

Ces deux numéros des *Cahiers du CLIP* analysent les consommations et modes de vie des ménages et leurs impacts en termes de demande d'énergie, grâce à une approche pluridisciplinaire. Exercice de recherche prospectif inédit en France, le n°21 propose une rétrospective des modes de vie énergétiques de 1960 à nos jours et explore les modes de vie du futur, en déclinant cinq visions de société à l'horizon 2050. Le n°22 s'intéresse principalement à « l'emprise énergétique » des ménages, c'est-à-dire à l'ensemble des énergies nécessaires à la satisfaction de leurs besoins. Le contenu énergétique des consommations et le lien entre inégalités et consommations d'énergie sont analysés.

An Empirical Assessment of the Risk of Carbon Leakage in Poland

CLIMAT

Sartor, O., Spencer, T. – *Working Papers* n°08/13

Cet article est consacré au risque de fuites de carbone (augmentation des émissions de CO₂ dans un pays due aux politiques de réduction dans d'autres pays) en Pologne liées au coût du système communautaire d'échange de quotas d'émission. Il analyse également les mécanismes existants visant à atténuer ce risque, et montre pourquoi ce risque est limité.

Payments for environmental services and market-based instruments: next of kin or false friends?

BIODIVERSITÉ

Lapeyre, R., Pirard, R. – *Working Papers* n°14/13.

Cet article traite de la place que tiennent les paiements pour services environnementaux (PSE) dans le champ des instruments de marché pour les services écosystémiques : leur émergence rapide s'est accompagnée d'une certaine diversification, aussi bien dans leur nature que dans les méthodes d'analyse de leurs impacts sur la protection de la biodiversité.

Getting to yes ? Discussions towards an Implementing Agreement to UNCLOS on biodiversity in ABNJ

Océans - HAUTE MER

Druel, E., Billé, R., Rochette, J. – *Policy Briefs* n°10/13

Un article sur les négociations internationales en cours sur la gouvernance de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales. Si, au cours des années 2000, certains groupes d'États comme l'Union européenne et le G77/ Chine se sont entendus sur la nécessité d'élaborer un nouvel instrument international qui permettrait d'adapter les outils de conservation et de gestion à la spécificité de ces milieux, d'autres pays, comme les États-Unis, s'y sont opposés, arguant qu'une meilleure mise en œuvre des instruments juridiques existants pourrait suffire à conserver et utiliser durablement les espaces marins situés au-delà des juridictions nationales. En 2012, il a été acté qu'une décision sur le lancement éventuel des négociations d'un nouvel instrument juridique international serait prise avant la fin de la 69^e session de l'Assemblée générale des Nations unies (août 2015).

An Assessment of Private Ex Situ Seed Collections

BIODIVERSITÉ

Chiarolla, C. – *The Development Fund/ Berne Declaration*

Un article consacré à la conservation de l'agro-biodiversité (diversité des espèces cultivées, diversité génétique au sein des espèces, et diversité des écosystèmes cultivés), avec une analyse plus particulière des collections ex situ (banques de gènes) du secteur privé, et de la participation de ce dernier au système multilatéral du traité international sur les ressources génétiques de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture.

International negotiations and debates: to what extent do they hinder or foster biodiversity integration into the Common Agricultural Policy?

AGRICULTURE

Lumbroso, S., Gravey, V. – *Studies* n°02/13

Quels sont les freins et leviers pour intégrer la biodiversité dans la réforme de la Politique agricole commune (PAC) dans un contexte international ? Les débats dépassent en effet le cadre européen, et les questions de commerce, de sécurité alimentaire et d'environnement telles qu'elles sont négociées au niveau global sont au cœur (cause ou argument ?) du statu quo ou de la transformation des systèmes agricoles européens vers une intégration plus importante de la biodiversité.

La transition énergétique parmi les défis de la fabrique urbaine

FABRIQUE URBAINE

Saujot, M., Peiffer-Smadja, O. – *Policy Briefs* n°11/13

Comment inscrire les principes du développement durable dans les politiques urbaines ? Comment dépasser le clivage sectoriel entre « producteurs » de la ville et acteurs du développement durable ? Telles sont les préoccupations du Club Ville de l'Iddri et de sa conférence annuelle, dont ce papier fait le compte-rendu. Parmi les enjeux traités, celui de l'énergie et de la transition énergétique, dont nos territoires sont les porteurs, est majeur.

Disaster Evacuation from Japan's 2011 Tsunami Disaster and the Fukushima Nuclear Accident

RISQUES

Hasegawa, R. – *Studies* n°05/13

Un article consacré aux conséquences sociales de la triple catastrophe (tremblement de terre, tsunami et accident nucléaire) qui a touché le Japon le 11 mars 2011. Cette étude menée dans le cadre du projet DEVAST (Disaster Evacuation and Risk Perceptions in Democracies) et fondée sur un travail d'enquête sur place un an après la catastrophe, analyse la réponse des autorités japonaises et les processus d'évacuation – et de retour – des populations. L'étude montre ainsi des différences notables dans la gestion du volet naturel de la catastrophe et celle de l'accident nucléaire, qui a remis en cause la gestion du risque et créé un désastre social en divisant les communautés affectées.

Are younger generations higher carbon emitters than their elders ? Inequalities, generations and CO₂ emissions in France and the USA

ÉNERGIE

Chancel, L. – *Working Papers* n°03/13

Quels sont les déterminants – générationnels et de revenus – des consommations d'énergie des ménages, en France et aux États-Unis ? Fondé sur du matériau empirique, cet article montre notamment que la génération des baby-boomers consomme plus d'énergie et émet plus de CO₂ que les générations précédentes et suivantes ; cette tendance est plus prononcée en France qu'aux États-Unis. Par ailleurs, les générations plus riches émettent plus de CO₂. Au-delà du revenu, plusieurs facteurs peuvent expliquer cette tendance générationnelle, et montrent l'importance de l'éducation et de l'information pour faire évoluer les comportements.

À quoi servent les objectifs de développement durable ?

GOVERNANCE

Voituriez, T. – *Working Papers* n°13/13

Un article consacré au rôle que peuvent avoir les objectifs de développement durable (ODD) dans la gouvernance du développement durable : rendre opérationnel le développement durable, autant par un compromis international que par des compromis nationaux sur sa « mise en économie ».

ÉVÉNEMENTS CLÉS

Pour remplir ses missions — ouvrir un espace de dialogue multi-acteurs, nourrir les débats en cours et identifier les sujets de demain —, l'Iddri organise différents types d'événements et les membres de l'équipe sont régulièrement invités à intervenir dans des colloques et manifestations organisés en France et à l'étranger. En voici une sélection.

Consulter la liste détaillée des événements auxquels l'Iddri a participé en 2013 :
www.iddri.org/Evenements/

Expert dialogue on energy efficiency: how to combine incentives and regulation?

ÉNERGIE

23 janvier – Berlin (Allemagne)

L'Iddri et l'Institute for Advanced Sustainability Studies (IASS Potsdam) ont organisé un atelier d'experts franco-allemand sur l'efficacité énergétique. Ce dialogue s'est inscrit dans le cadre d'une réflexion sur la coopération entre la France et l'Allemagne dans le contexte de transitions énergétiques. Il a pour vocation de renforcer l'échange d'expériences entre les stratégies et modèles respectifs dans les deux pays, ainsi qu'au niveau européen.

Earth System Governance Tokyo Conference

GOVERNANCE

28-31 janvier – Tokyo (Japon)

Une conférence du Earth System Governance Project, le plus important réseau de recherche en sciences sociales sur le thème de la gouvernance et des changements environnementaux globaux. Partenaire organisateur de la conférence, l'Iddri a également participé, par l'intermédiaire de plusieurs membres de son équipe, à différents ateliers sur les enjeux de la gouvernance internationale et démocratique post-catastrophes.

Des OMD aux ODD : point d'étape et intégration de la durabilité environnementale

GOVERNANCE – DÉVELOPPEMENT

15 février – Paris (France)

Un atelier international organisé par la Ferdi et l'Iddri, réunis au sein de l'Initiative pour le Développement et la Gouvernance Mondiale (IDGM), en partenariat avec le ministère des Affaires étrangères. Parmi les questions traitées : comment intégrer la durabilité environnementale dans

l'agenda post-2015 ? Quelles sont ses interdépendances avec les autres thématiques qui pourraient faire partie de l'agenda post-2015 (éducation, genre, infrastructures, gouvernance, santé, protection sociale, emploi, sécurité, etc.) ?

Beyond the Millennium Development Goals: Shaping the post-2015 development agenda

GOVERNANCE – DÉVELOPPEMENT

18 mars – Paris (France)

Une conférence internationale organisée conjointement par l'École des affaires internationales (PSIA) de Sciences Po, l'Iddri et le Sustainable Development Solutions Network (SDSN). Pascal Canfin, ministre délégué au Développement, Jeffrey D. Sachs, directeur du SDSN, Ghassan Salamé, directeur de PSIA, et Laurence Tubiana ont dessiné les possibles contours du futur agenda post-2015 du développement. Jeffrey Sachs a également présenté l'initiative SDSN des Nations unies.

Global and regional regimes on genetic resources in high seas, experiences and best practices

BIODIVERSITÉ

03 mai – New York (États-Unis)

Une intervention de Claudio Chiarolla dans le cadre d'ateliers inter-sessionnels sur la conservation et l'usage durable de la diversité biologique dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale, organisés par les Nations Unies conformément aux termes de référence annexés à la résolution 67/78 de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Capture du carbone dans l'air ambiant

CLIMAT

28 mai – Paris (France)

Une session du Séminaire Développement durable et économie de l'environnement, organisée avec le soutien du programme Alliance. Alain Goeppert (université Louis-Pasteur, France, et université de Californie du Sud à Los Angeles, États-Unis) a décrit les principes directeurs et méthodes de recherche de matériaux visant à capturer le carbone. Klaus Lackner (université Columbia, États-Unis) a analysé les performances techniques et les perspectives économiques des premiers prototypes, testés en Californie.

Dialogue informel sur l'exploitation gazière et pétrolière offshore

OCÉANS – OFFSHORE

31 mai – Paris (France)

Cet événement a réuni un groupe d'experts de secteurs divers afin de confronter leurs positions sur la situation actuelle et les défis à venir de l'exploitation offshore. Plus spécifiquement, les discussions ont porté sur trois questions au cœur du projet mené par l'Iddri sur l'exploitation gazière et pétrolière offshore : la sécurité des plateformes ; les principes et règles de responsabilité et d'indemnisation en cas d'accident ; et le développement des capacités des autorités nationales.

Acteurs publics et privés dans le paysage en recomposition de l'aide au développement

GOVERNANCE – DÉVELOPPEMENT

26 juin – Paris (France)

Une conférence exceptionnelle organisée en présence notamment de Melinda Gates, de la Bill & Melinda Gates Foundation. L'aide au développement a connu de

profondes mutations ces dernières décennies, les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ayant notamment contribué à interroger ses effets et son efficacité. Parallèlement, de nouveaux acteurs – y compris les acteurs privés – jouent un rôle croissant dans les modalités de financement et de mise en œuvre de l'aide, notamment dans certains secteurs tels que la santé ou l'agriculture. À quelques années de l'échéance des OMD en 2015, et alors qu'un nouvel agenda du développement se dessine, la question du rôle et de la place des acteurs publics et privés se fait cruciale.

Advancing governance of the high seas

Océans - Haute Mer

21 août – New York (États-Unis)

Un *side event* organisé conjointement par l'Iddri et l'Institute for Advanced Sustainability Studies (IASS) dans le cadre du Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale, organisé par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations unies.

Audition sur la mise en place du débat sur la transition énergétique et écologique

Énergie

11 septembre – Paris (France)

Audition de Laurence Tubiana, par la Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire de l'Assemblée Nationale, sur la mise en place du débat sur la transition énergétique et écologique.

Multi-stakeholder Dialogue on PES

Économie de la Biodiversité

13 septembre – Rome (Italie)

Une intervention de Romain Pirard dans le cadre d'un dialogue multi-acteurs sur les paiements pour services environnementaux (PSE) organisé par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). A été présentée une analyse approfondie des approches permettant de renforcer ces

mécanismes, notamment en les intégrant aux processus de décision financiers et politiques.

Agriculture and Nutrition in Post-2015

Agriculture

8 octobre – Rome (Italie)

Un *side event* co-organisé par l'Iddri, Biovision Foundation for ecological Development et le Millennium Institute à l'occasion du Comité on World Food Security (CFS) 40. Parmi les questions abordées : quelles sont les visions pour l'agriculture et la sécurité alimentaire dans l'agenda du développement post-2015 ? De quel type de soutien les pays auront-ils besoin pour la mise en œuvre des objectifs et cibles de l'agenda post-2015 ? Quel rôle pourra jouer le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA, CFS en anglais) ?

L'égalité est-elle meilleure pour tous ?

Nouvelle Prospérité

18 octobre – Paris (France)

Les inégalités économiques s'accroissent depuis plusieurs décennies dans la plupart des pays de l'OCDE. La crise de 2008 n'a fait que renforcer cette tendance. Or, au-delà du niveau de revenus, le niveau d'égalité des sociétés serait fortement corrélé à la bonne performance des pays en matière de santé, d'éducation, de sécurité... C'est la thèse soutenue par les chercheurs britanniques Richard Wilkinson et Kate Pickett dans leur ouvrage *The Spirit Level: Why is Equality (Almost Always) Better for Everyone*. Une conférence en présence notamment de Richard Wilkinson et de Pascal Canfin, ministre délégué au Développement.

Limitons le réchauffement pour une action collective pour le climat d'ici à 2015

Climat

25 octobre – Paris (France)

Cette conférence co-organisée par l'Iddri et la Banque mondiale a été l'occasion de revenir sur les enjeux économiques et sociaux du changement climatique et d'ouvrir la réflexion sur l'importance des négociations internationales, notamment pour passer du constat à l'action, collective et coordonnée.



Défi climatique : comment dépasser l'immobilisme ?

Climat

2 octobre – Paris (France)

À l'occasion de la sortie du 1^{er} volet du 5^e rapport d'évaluation du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), la Chaire Développement durable de Sciences Po et la Fondation Nicolas Hulot ont organisé un débat exceptionnel afin de faire le point sur les données scientifiques du climat, les enjeux des futures négociations internationales ainsi que le rôle de chacun dans la lutte contre le changement climatique.

Note : de gauche à droite, Mathilde Imer, Jean Jouzel, Laurence Tubiana et Nicolas Hulot.

© Thomas Arrivé, 2013.

Les transports du XXI^e siècle

Transition Énergétique

3 décembre – Paris (France)

Une session des « Mardis de l'avenir - La transition écologique en débat », organisés par l'Assemblée nationale, avec l'appui du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, de l'Iddri et du think tank Cartes sur table, consacrée au thème : « Quelle stratégie de soutien aux filières industrielles françaises du transport dans la transition énergétique ? Quelles perspectives en matière d'emploi ? »

PARTENARIAT SCIENCES PO-IDDRI : ANCRAGE ACADÉMIQUE ET MOBILISATION MULTI-ACTEURS

L'année 2013 a été ponctuée de fructueuses coopérations entre l'Iddri et Sciences Po (via la Chaire Développement durable que dirige Laurence Tubiana), permettant de former et sensibiliser des publics variés à divers enjeux du développement durable. Certains événements étaient exclusivement réservés à la communauté étudiante et académique de Sciences Po ; d'autres, au contraire, ouverts et dédiés au grand public. En voici les plus marquants.

Le 18 juin s'est tenu un colloque exploratoire en coopération avec l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) sur « L'expertise scientifique : dispositifs et nouveaux enjeux ». Des tables rondes ont permis aux experts de faire un état des lieux et d'approfondir la réflexion sur la pluralité et la transformation des dispositifs d'expertise, sur l'éthique et la déontologie des acteurs de l'expertise, ainsi que sur les signaux faibles et la gestion des alertes.

Pendant une semaine, fin juin, l'Iddri a collaboré à la deuxième édition de la Science & Policy Summer School du programme Alliance (université Columbia, École Polytechnique, Paris I et Sciences Po). Cette initiative de doctorants en développement durable de l'université Columbia a pour objectif d'explorer les interconnexions entre science et décisions publiques, et de faire réfléchir les étudiants sur de nouvelles thématiques de recherche. Une quinzaine de doctorants y ont participé, issus, entre autres, des universités du programme Alliance.

Le 30 octobre, plusieurs experts de l'Iddri et de Sciences Po ont participé en tant qu'intervenants à la conférence annuelle de la Chaire Développement durable qui portait cette année sur « Transition énergétique et sobriété : enjeux et rôles de l'échelon territorial », en partenariat avec les mécènes de la Chaire et le quotidien *Le Monde*. Près de 500 personnes (étudiants, académiques, ONG, décideurs, collectifs, entreprises, médias) sont venues assister à cette journée de débats dans l'amphithéâtre Émile Boutmy de Sciences Po, afin de découvrir de nouvelles initiatives en matière de transition énergétique, de mieux comprendre les suites à attendre du débat national et de débattre des leviers permettant aux acteurs

territoriaux de passer de la théorie à la pratique ou de changer d'échelle. L'expertise de l'Iddri a aidé Sciences Po à organiser la réflexion sur ces questions sous l'angle de la recherche, du terrain et des politiques publiques.

Comme chaque année, l'Iddri a aussi apporté son soutien à la Semaine du Développement durable organisée par les étudiants de Sciences Po Environnement (l'une des cinq associations permanentes de l'institution) et à certaines formations continues dispensées par Sciences Po à destination de cadres-dirigeants (la journée « Développement durable » de l'Executive master « Potentiel Afrique », par exemple).

Enfin, l'ancrage académique de l'Iddri bénéficie de la participation de Sciences Po à la Communauté d'université et d'établissements « Sorbonne Paris Cité », qui rassemble notamment plusieurs universités (Paris III, V, VII, XIII), l'Institut de physique du globe de Paris, etc. L'Iddri co-pilote depuis 2013 avec Bruno Latour le montage d'un des programmes interdisciplinaires de l'IDEX Sorbonne Paris Cité intitulé « Politiques de la Terre à l'épreuve de l'Anthropocène », ambitieux projet de construction de l'interdisciplinarité à l'échelle d'une communauté académique très diverse : géologues, géophysiciens, chimistes, géographes, sociologues, politologues, économistes, urbanistes, mathématiciens, spécialistes des sciences de l'information, etc. Le cœur du programme consiste à recomposer, à partir de croisements innovants entre les données et les cadres d'analyses des différentes disciplines, de nouvelles représentations des enjeux environnementaux, porteuses elles-mêmes de recombinaison des capacités d'action collective. L'Iddri renforce ainsi ses collaborations académiques avec les différents centres de recherche de Sciences Po, mais aussi avec des communautés académiques peu habituées à collaborer dans des projets interdisciplinaires : comment articuler la « zone critique » des géologues, les modifications des grands cycles biogéochimiques (carbone, mais aussi azote, phosphore...) empruntés aux écologues pour en faire de nouvelles « limites de la planète », mais aussi les mobilisations sociales locales pour l'environnement, et les différentes manières dont les sciences sociales appréhendent les relations entre science et politique ? ■

PRÉPARER LES GRANDES ÉCHÉANCES DE 2015 ET ANTICIPER LA SUITE

A lors que l'agenda des événements internationaux avait été riche en 2012 (autour notamment de Rio+20), l'année 2013 a permis aux différents acteurs de rassembler leurs forces et de mettre sur les rails les principaux canaux de discussion et de préparation des échéances majeures de l'agenda d'ici 2015 : le sommet des chefs d'État convoqué par le Secrétaire général des Nations unies en septembre 2014 ; la Conférence des Parties de la Convention biodiversité fin 2014, et l'échéance fixée à la fin de la 69^e session de l'AGNU pour le lancement d'une négociation sur la haute mer ; la décision sur les objectifs de développement durable (ODD) à l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) en septembre 2015 ; et la COP 21 de la Convention climat à Paris en décembre 2015. Le rythme de cet agenda international s'impose à tous les acteurs, gouvernementaux, privés ou non gouvernementaux, académiques, et constitue une opportunité politique essentielle pour créer des synergies entre les différents sujets et enjeux, contribuant à dessiner ce à quoi pourrait ressembler une coopération internationale renouvelée après 2015.

Fruit de son implication de longue date sur les négociations climatiques internationales, l'Iddri s'est vu confier en 2013 un mandat d'accompagnement du gouvernement français pour préparer la Conférence des Parties sur le climat à Paris en 2015, où un nouvel accord applicable à tous les pays doit être trouvé pour l'après-2020. Parallèlement, l'Iddri poursuit ses travaux au service de l'ensemble de la communauté internationale, en particulier pour contribuer à opérationnaliser l'évolution des négociations d'une logique *top-down* à une logique *bottom-up*, fondée sur les contributions de chaque pays. C'est ainsi que l'Iddri a développé avec ses partenaires dans les principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre des travaux de fond sur les trajectoires de décarbonation profonde pour chaque pays (lire « Construire des trajectoires de décarbonation nationales de long terme », p. 21). Ce projet à la méthodologie novatrice est central pour reconstruire la confiance entre les acteurs engagés dans la transformation de l'économie nationale de chacun de ces pays, et pour poser les bases d'un processus d'apprentissage collectif indispensable à l'accroissement de l'ambition globale de la lutte contre le changement climatique. L'Iddri a également mis en évidence que l'intérêt de la négociation sur les objectifs de développement durable (ODD) est précisément qu'elle devrait aboutir à l'institutionnalisation d'une telle approche internationale d'apprentissage, qui permet de remettre au premier plan les besoins de coopération au service de transformations des modèles de développement.

Par ailleurs, l'Iddri s'est attaché à mettre en discussion, dès maintenant, dans ces différentes négociations, non seulement les termes de l'accord lui-même, mais aussi les conditions de sa mise en œuvre. Concernant les ODD notamment, à quoi serviront-ils ? Qui sera tenu comptable de leur atteinte ? En quoi cela est-il de nature à changer la manière dont les différents acteurs se coordonnent, ou les outils dont ils disposent ? Quels pourront être la place et le rôle de l'aide publique au développement (APD) dans le nouvel agenda ? Comment le processus de revue des ODD pourrait-il préfigurer une forme de discussion internationale analogue à celle qui est recherchée sur le climat ? Quelle place faut-il faire aux océans dans les ODD pour que la négociation qui pourrait commencer formellement en 2015 sur la biodiversité en haute mer ait des chances d'aboutir ? Les évaluations des besoins de financement pour la biodiversité pourraient-elles permettre de mieux définir les nouveaux outils de financement en matière de développement durable ?

2013 a donc imposé de travailler de plus en plus de manière transversale entre les différents programmes, chacun gardant cependant sa capacité de veille et d'intervention spécifique. L'impératif des échéances de 2015 constitue ainsi une opportunité pour l'Iddri de s'appuyer sur la reconnaissance dont il jouit dans ces différents champs spécifiques (climat, biodiversité) et de consolider encore sa stature en tant que *think tank* global.

Mais il faut éviter que la focalisation sur les échéances de 2015 ne rende aveugle sur les travaux de fond qui continueront à compter une fois les grandes conférences tenues : au-delà des questions de mise en œuvre des accords, et même si l'on anticipe déjà que chacune de ces grandes négociations trouvera probablement en 2015 plutôt un temps fort de relance qu'une clôture, l'Iddri s'est aussi attaché à définir les grands sujets sur lesquels il faut déjà travailler aujourd'hui pour rester pertinent dans deux, trois ou cinq ans. En particulier, 2013 a constitué une année de programmation importante pour insérer dans tous les programmes (climat et énergie, biodiversité, agriculture, fabrique urbaine, gouvernance, nouvelle prospérité) une réflexion sur les transformations à long terme des secteurs, des économies, des sociétés, et des politiques qui cherchent à les influencer : comment nos sociétés se transforment-elles, aux échelles nationale, régionale et globale ? Comment influencer ces transformations ? Cette transversalité des axes de recherche trouve une illustration éditoriale dans ce rapport d'activités, qui fait une part aussi importante aux grandes négociations internationales qu'aux travaux sur les transitions dans différents secteurs et géographies. ■

QUELLE PORTÉE POUR LES FUTURS OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ? DANS QUEL CADRE DE COOPÉRATION ?

On a pu en 2013 suivre la bonne application d'une des rares décisions prises au terme de la conférence Rio+20 : la mise en place d'un dispositif de négociation des objectifs de développement durable (ODD), qui structurent aujourd'hui les débats sur l'agenda du développement post-2015. Les États membres des Nations unies se sont engagés dans *L'avenir que nous voulons*, la déclaration finale de la conférence, à définir à l'échéance 2015 des ODD chargés de « contribuer à une action ciblée et cohérente en faveur du développement durable », soulignant en creux la dispersion actuelle des moyens et des fins. Les ODD, poursuit la déclaration, seront « orientés vers l'action, concrets, concis et faciles à comprendre, en nombre limité, "aspirationnels", d'envergure mondiale et susceptibles d'être appliqués universellement dans tous les pays » (*L'avenir que nous voulons*, §247). La négociation est confiée à un Groupe de travail ouvert (Open Working Group, ou OWG – ci-après « Groupe ») par l'Assemblée générale de l'ONU. Le Groupe intergouvernemental a pour mission de soumettre à la 68^e session de l'Assemblée (septembre 2013-septembre 2014) des propositions d'objectifs de développement durable dont la liste devra être arrêtée au terme de la session suivante, soit en septembre 2015.

LE CALENDRIER ET LES BUILDING BLOCKS DE LA NÉGOCIATION

Les travaux du Groupe ont consisté en 2013 à rassembler et partager entre pays membres les connaissances les plus récentes, établies par des travaux scientifiques, sur l'état de la planète et les grands enjeux du développement durable considéré dans ses trois dimensions. Le groupe ne débutera la rédaction que courant 2014, sur la base des grands thèmes (*building blocks*) qui ont cristallisé les premiers échanges¹ : croissance et dette ; mise en œuvre ; gouvernance ; pays les moins avancés ; droits de l'homme ; ville durable ; modes de consommation ; climat et risques naturels ; océan et biodiversité ; conflit ; genre et équité ; etc.

Comme annoncé dans *L'avenir que nous voulons*, deux rapports ont été soumis au Secrétaire général – le premier rédigé par le Groupe de personnalités de haut niveau (High Level Panel of Eminent Persons, ou HLPE)², le second par le Réseau des solutions pour le développement durable (Sustainable Development Solutions Network, ou SDSN)³, dont la vice-présidence est assurée par Laurence Tubiana. Les auteurs de ces deux rapports ont tenté de définir des ODD, assortis d'indicateurs, conscients néanmoins que ceux-ci ne préfiguraient en rien la liste que devra arrêter le Groupe de travail ouvert qui reste la seule autorité compétente dans la négociation. Au-delà de ces deux rapports, diverses contributions sont attendues de la société civile. Formellement, le Groupe de développement des Nations unies a lancé un projet visant à soutenir les consultations sur l'agenda post-2015. Ainsi des consultations nationales sont-elles en cours depuis 2012-13 – dans les pays en développement presque exclusivement –, complétées par des consultations thématiques. Enfin, un sondage mondial sur ce que pourraient être les ODD selon les citoyens du monde a été lancé sur Internet à l'initiative de l'ONU (My world 2015)⁴. L'Iddri poursuit sa réflexion sur les conditions d'efficacité et d'impact des processus participatifs dans la négociation du développement durable par l'intermédiaire d'une thèse inaugurée en 2013 sur la question.

La négociation entre en 2014 dans une phase plus politique. À partir de son premier travail sur les *building blocks*, le Groupe a identifié 19 domaines prioritaires d'action – sans que ceux-ci préfigurent l'identité définitive des ODD : éradication de la pauvreté ; sécurité alimentaire et nutrition ; santé et dynamique de population ; éducation ; égalité des sexes et autonomisation des femmes ; eau et assainissement ; énergie ; croissance économique ; industrialisation ; infrastructures ; emploi et travail décent

2. A New Global Partnership: Eradicate Poverty and Transform Economies through Sustainable Development, Report of the High-Level Panel of Eminent Persons on the Post-2015 Development Agenda, UN. <http://www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/05/UN-Report.pdf>

3. Programme d'actions pour le développement durable, rapport destiné au secrétaire général des Nations unies, établi par le Leadership Council (Conseil de Direction) du Réseau des solutions pour le développement durable des Nations unies (SDSN). <http://unsdsn.org/files/2013/06/130619-SDSN-Programme-d%E2%80%99Actions-pour-le-D%C3%A9veloppement-Durable-A4.pdf>

4. <http://www.myworld2015.org/>

1. <http://sustainabledevelopment.un.org/index.php?menu=1549>

pour tous ; promotion de l'égalité ; villes et établissements humains durables ; consommation et production durables ; climat ; ressources marines, océans et mers ; écosystèmes et biodiversité ; moyens de mise en œuvre ; sociétés pacifiques et non-violentes ; institutions compétentes. Le Groupe devrait remettre son rapport cadre sur les ODD au Secrétaire général en juillet 2014, pour présentation à l'AG deux mois plus tard. Il restera quelques mois ensuite pour boucler une négociation sur les grands objectifs, les principes et, idéalement, sur les cibles déclinées par pays, le bon sens suggérant que celles-ci, pour être pertinentes et légitimes et avoir une chance d'être atteintes, fassent l'objet de discussions multi-partites dans les pays.

DISSIPER LES INCERTITUDES

L'acquis principal de cette première année de préparation de l'agenda post-2015, certes encore un peu fragile, est l'intégration au sein d'une même liste des objectifs de développement faisant suite aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et d'objectifs plus propres à l'environnement et au développement durable (tels que « agriculture durable », « traitement des eaux usées »...). Une liste unique d'ODD donc. Ce résultat n'était pas acquis lors des premières discussions du Groupe, certains pays en développement voyant ce qu'ils avaient à perdre à la disparition d'une liste spécifique d'OMD sans clairement percevoir ce qu'ils pourraient obtenir d'une liste large et universelle d'ODD.

Des incertitudes persistent néanmoins, tant sur le contenu que sur la portée de l'agenda unique, que l'Iddri a rassemblées dans un premier travail de réflexion critique sur la valeur ajoutée des ODD⁵. *L'Avenir que nous voulons* soulignait vingt ans après Rio (1992) l'urgence de l'action. Il ressort de la lecture de cette déclaration qu'aujourd'hui les enjeux du développement durable sont en premier lieu des enjeux de mise en œuvre et de cohérence. À charge pour les ODD de contribuer à régler ces problèmes de cohérence et de « défaut » de mise en œuvre, qui ne se limitent pas aux seuls problèmes de financement. Pareille exigence n'est pas sans implication sur la nature même des objectifs. « Aspirationnels », ils pourront comme les OMD avant eux avoir un effet d'entraînement, d'émulation, de canalisation des financements et des volontés, lesquels devront s'accorder pour inventer les moyens de mettre en œuvre le développement durable décliné en grandes priorités. Selon cette approche, les ODD seront des objectifs finaux, soit des objectifs de résultat (zéro pauvreté, zéro faim, l'accès à une énergie soutenable pour tous, etc.), les moyens étant laissés à l'imagination des gouvernements, des chercheurs, des ONG et autres acteurs

privés que les objectifs auront su mobiliser. Une alternative pourrait être de concevoir les ODD non pas comme des objectifs de résultats, mais des objectifs de moyens, des *problem fixers* ou *enablers*, le préalable étant ici qu'un consensus puisse être dégagé sur les quelques verrous qui « bloquent » l'évolution des sociétés vers plus de durabilité.

Les deux approches ont leurs avantages et leurs inconvénients. La première est idéaliste ; la seconde plus pragmatique, mais aussi plus normative, précisément parce qu'elle est concentrée sur les moyens. Dans le premier cas, les objectifs énoncent ce que devrait être un monde durable en 2030. Dans le second cas, ils décrivent les moyens de parvenir à plus de durabilité, sans que puisse être établi à l'avance quel surcroît de durabilité sera obtenu une fois les objectifs atteints. Les discussions entre ces deux natures différentes d'objectifs ne sont pas sans rappeler les débats qui ont animé les années 1990 sur les vertus comparées de la taxe carbone et des quotas : maîtriser les résultats (par des quotas) ou les moyens (par le prix du carbone *via* une taxe) ? Souhaitons que l'analogie s'arrête là, car les résultats sont rares et maigres dans l'un et l'autre cas. En l'état, les rapports soumis au Secrétaire général empruntent aux deux approches. On

Financement du développement durable : quel rôle pour les fonds multilatéraux ?

Alors que la définition des objectifs de développement durable (ODD) est sous les feux des projecteurs, une autre discussion se tient en parallèle sur la question de leur financement, plus discrète même si elle était la contrepartie exigée par les pays du Sud pour accepter de discuter de potentiels ODD universels. L'aide publique au développement (APD) ne pourra constituer qu'une part très faible de l'ensemble des montants nécessaires. Mais quel bénéfice tirer de l'expérience d'un fonds multilatéral comme le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), issu de la conférence de Rio de 1992 ? Pensé dès l'origine comme un instrument visant à mettre les projets de développement sur les rails d'une trajectoire de durabilité, ce fonds passe en 2013-2014 par une phase de redéfinition stratégique profonde, à la faveur de la 6^e reconstitution du fonds. En 20 ans, le FEM a-t-il été en capacité d'influencer les trajectoires de développement des grands secteurs économiques ? Comment pourrait-il jouer un rôle de catalyseur des autres sources d'investissement pour le développement durable ? En amont des négociations sur la reconstitution du fonds, l'Iddri a animé, pour le Trésor et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), une consultation de la société civile, porteuse d'enjeux, d'expertise mais aussi d'expériences de terrain tout à fait pertinentes pour une stratégie du FEM au service de la transition.

5. Voituriez, T. (2013). À quoi servent les objectifs de développement durable ? Iddri, *Working Papers* 13/13.

REPENSER LE CADRE DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

L'agenda du développement post-2015 offre l'opportunité de rassembler et de traiter les nouveaux défis de la pauvreté, de la hausse des inégalités et de la durabilité environnementale dans un même cadre. Pour avoir très tôt insisté sur les problèmes soulevés par les inégalités et défendu avec constance l'intégration des agendas du développement et de l'environnement, la France peut y faire entendre une voix particulière et des arguments. Cette opportunité toutefois se double d'une contrainte – ou d'un préalable –, qui est de clarifier la contribution que l'aide publique au développement (APD) française pourrait apporter à l'agenda post-2015. Moment de réforme ou de refondation, 2015 et ses deux grands événements – la COP21 sur le climat, et la mise en place d'un nouveau cadre de financement du développement autour des ODD – soulèvent les questions simples et brûlantes des finalités et des modalités de l'aide dans un écosystème de financement du développement en pleine transformation.

L'APD est brocardée pour être inefficace, voire contreproductive et exagérément bureaucratique, condamnée à terme par la concurrence de modalités plus souples et performantes que l'on

retrouverait dans le « philanthrocapitalisme » selon certains auteurs. Sa mort et sa renaissance ont été à plusieurs occasions annoncées. La récurrence de ces critiques suggère que l'APD est difficilement réformable ce qui, au regard de l'ampleur des défis globaux et de la rapidité de leur évolution, la condamnerait à se marginaliser davantage dans l'ensemble des dispositifs de coopération.

Ce constat ne fait évidemment pas justice aux arguments inverses, qui, parfois chez ceux-là même qui ont critiqué l'APD avec le plus de virulence, lui concèdent quelques vertus et une urgente nécessité. Améliorer les « performances de l'aide » devient dès lors une sorte d'antienne programmatique.

Clarifier les controverses entourant les performances de l'aide française afin de renforcer sa contribution à la mise en œuvre de l'agenda de développement après 2015 est au cœur d'un projet coordonné par l'Iddri, en partenariat avec le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad) et la Fondation pour les études et recherches sur le développement international (Ferdri), avec le soutien de la Fondation Gates. Intitulé « L'aide publique au

développement française et la mise en œuvre de l'agenda post-2015 du développement : quelles priorités de recherche et d'actions ? », il regroupe dans une série de quatre ateliers les principaux acteurs de l'aide sous la règle Chatham House.

Le premier atelier, réuni en décembre 2013, a porté sur le bilan des rapports de force et du rôle des idées. Y ont été interrogées les possibles convergences entre propositions pour une aide plus « performante », à l'aube d'un nouvel agenda de développement. Conclu par un *policy brief* rédigé à l'attention des décideurs¹, ce premier travail de bilan et de cadrage se poursuivra en 2014 ; il sera approfondi à l'occasion de deux ateliers thématiques portant l'un sur l'agriculture, l'autre sur la santé. Une synthèse sera débattue à l'occasion d'un quatrième et dernier atelier qui débouchera sur des propositions et conditions de réforme de l'aide publique au développement selon différents scénarios de l'agenda post-2015. ■

1. Voituriez, T., Giordano, T., Boussichas, M. (2014) Les défis du développement après 2015 : quelles implications pour l'aide publique au développement ?, Iddri, *Policy Briefs* n° 07/14.

ignore pour l'heure laquelle aura la faveur du groupe de haut niveau, même si l'antécédent des OMD rend plus probable une formulation des ODD sous forme de résultats.

La seconde incertitude porte sur le financement. Pierre d'achoppement dans les négociations sur le développement durable, la question du financement a cette capacité de renvoyer les acteurs de la négociation même les plus flexibles et les plus imaginatifs à des positions diplomatiques intransigeantes et quelque peu éculées ; le Sud réclamant du Nord davantage de dépenses au nom du double principe de solidarité – l'héritage des OMD – et de responsabilité commune et différencié – l'héritage de Rio. Pour autant, le problème du financement du développement durable ne se borne pas à des questions de transfert financier. Plus en amont, le problème est de savoir ce qu'il convient de financer exactement et quels acteurs (publics, privés ; parmi les premiers, pays du Comité d'aide au développement (CAD) et pays hors CAD, notamment) sont les plus à même de le faire. La révélation des besoins et des capacités de

financement passe très vraisemblablement par des exercices de *backcasting*⁶ dans chaque pays au terme desquels seuls des scénarios de financement pourront être envisagés.

Selon la manière dont elle sera tranchée, la question du financement déterminera la nature des ODD et perturbera, ou facilitera, les discussions au sein de la négociation climat. Un Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable (ICFSD) a été mis en place en juin 2013 pour réfléchir à la question d'une stratégie de financement du développement durable. Il comporte 30 membres représentant les cinq groupes régionaux des membres des Nations unies et doit faire des propositions d'ici septembre 2014. Ses différents groupes de travail portent sur : les besoins, les flux et les tendances de financements ; la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources ; les mécanismes institutionnels, la gouvernance, les synergies et la

6. Le *backcasting* consiste à décrire un futur désirable (et durable) et définir les stratégies (flexibles) permettant d'y parvenir.

UNE GOUVERNANCE MONDIALE RÉFORMÉE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Alors que les gouvernements, les experts et la société civile débattent pour définir l'agenda de développement post-2015, en matière de sécurité alimentaire, l'heure est au bilan et à la conception d'objectifs qui permettront de faire le lien entre durabilité environnementale, production agricole et sécurité alimentaire. Outre la définition des objectifs de développement durable (ODD), des cibles et des indicateurs, se pose la question des mécanismes de redevabilité et d'évaluation des politiques publiques en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire. Pour suivre la mise en œuvre des ODD, un mécanisme de gouvernance comme le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pourrait être sollicité et devenir le lieu de coordination et de revue des politiques publiques, en particulier depuis qu'il a été profondément réformé en 2009.

L'Iddri a conduit un travail de recherche sur ce mécanisme réformé qui apparaît comme un forum particulièrement intéressant d'expérimentation de nouvelles techniques démocratiques de gouvernance à l'échelle globale. Créé en 1974 et rattaché à l'Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), le CSA a vu son fonctionnement institutionnel profondément transformé à la

suite de la crise alimentaire de 2008. Cette réforme a notamment été encouragée par le retour des questions agricoles sur le devant de la scène internationale et par l'évolution de la définition de la sécurité alimentaire. Les contours de cette dernière ont en effet été élargis pour dépasser l'augmentation de la production et inclure dans une approche systémique la durabilité des systèmes agricoles et alimentaires aux niveaux économique, social, nutritionnel et culturel.

Elle a permis à la société civile et au secteur privé de s'impliquer aux côtés des États membres du CSA dans la définition de lignes directrices et de recommandations pour lutter efficacement contre la faim et la malnutrition. Les débats au CSA sont d'ailleurs facilités par une interface science-politique née de la réforme de 2008 : le Groupe d'experts de haut niveau (HLPE), qui produit des rapports scientifiques dont les contours et les différentes versions sont discutés et commentés par tous les acteurs du CSA.

Les interactions entre les États membres, le HLPE et les mécanismes représentatifs de la société civile et du secteur privé constituent une mécanique innovante pour clarifier et structurer les débats relatifs à la sécurité alimentaire tout en créant

une culture institutionnelle inédite dans les instances de gouvernance mondiale. La deuxième phase de la réforme du CSA qui vise à développer des mécanismes de redevabilité et de partage des bonnes pratiques devrait d'ailleurs générer de nouvelles expériences en termes de gouvernance à condition que la participation de tous les acteurs soit garantie.

Les travaux de recherche¹ de l'Iddri portant sur la réforme du CSA ont été présentés au cours de deux colloques internationaux, à Wageningen (Pays-Bas) en octobre 2013 et à Saint-Quentin-en-Yvelines (France) en février 2014. Alors qu'une évaluation de la réforme du CSA est planifiée pour 2015, l'Iddri entend contribuer au débat relatif à la définition des critères et des processus d'évaluation du comité. Ce dernier n'étant pas la seule enceinte où se discutent les questions relatives à l'agriculture et à l'alimentation, l'Iddri conservera en 2014 la diversification des points d'observation sur la gouvernance mondiale de la sécurité alimentaire comme un axe majeur d'étude de son programme Agriculture et alimentation. ■

1. Brun, M., Treyer, S. (2014). The Committee on World Food Security : moving the reform forward, Iddri, *Policy Briefs* n°02/14. Eklun, K. et al. (2014). The Committee on World Food Security reform: impacts on global governance of food security, Iddri, *Working Papers* n° 03/14

cohérence des politiques. Des voix suggèrent en « off » des discussions au sein du Groupe qu'un sommet sur le financement soit organisé avant 2016. Le choix de la date (avant, pendant ou après la publication des ODD) est crucial ; il n'est pas encore arrêté.

Une troisième incertitude enfin réside dans l'appétence des pays de l'OCDE à jouer le jeu de l'universalité et soutenir l'agenda du développement pour eux-mêmes – *i.e.* pour la transformation de leur économie. Rendre opérationnel le développement durable, l'incarner dans l'économie, requiert de créer un compromis politique *interne* dans chaque pays, toute transition ou réforme, même la plus habilement menée, s'accompagnant d'un lot de perdants. Un compromis politique entre pays aux préoccupations différentes sinon divergentes a rendu l'idée de développement durable possible en 1992. Un compromis à l'intérieur des pays rendra l'idée de développement durable opérationnelle à compter de 2015, à condition que les négociations ne se bornent pas à énoncer ce qui est bon pour les autres – et en particulier les PED

et les PMA –, mais soient l'occasion pour chacun de répondre à cette question éminemment moins consensuelle de ce qui est bon pour soi.

CLARIFIER LES LIENS ENTRE NÉGOCIATION CLIMATIQUE ET AGENDA POST-2015

Par son implication dans différents réseaux – SDSN, mais aussi le Earth System Governance – parmi les plus actifs sur l'agenda post-2015 et sa gouvernance, par ses contacts et rencontres avec la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du ministère des Affaires étrangères français dans le cadre d'un projet connexe sur les réformes de l'APD (lire « Repenser le cadre de l'aide publique au développement », p. 12), l'Iddri poursuit ses efforts d'analyse et de proposition sur quelques-uns des grands enjeux de l'agenda post-2015. Deux grands chantiers en 2014 concentreront ses travaux. Le premier porte sur la gouvernance de l'agenda post-2015 et, en particulier, sur les conditions de mise en œuvre et de performance des ODD. Quel rôle et quels

DÉFINITION DES ODD : QUELLE PARTICIPATION POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE ?

L'année 2013 a été marquée par la mise en place de nombreux instruments de gouvernance devant œuvrer à la formulation d'un nouveau programme de développement pour l'après-2015. Dans ce cadre, l'Iddri a participé à plusieurs événements officiels et *side events* organisés lors de l'ouverture de la 68^e session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, intitulée « Le programme de développement pour l'après-2015 : préparons le terrain ». L'Iddri a assisté à l'événement spécial sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) visant à faire état des progrès réalisés et des efforts nécessaires pour combler le retard de certains États dans l'achèvement des OMD d'ici à 2015. L'événement a également été l'occasion pour les États membres de partager leur vision et priorités pour le futur agenda de développement des Nations unies. L'Iddri a également pris part à la session inaugurale du Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPNH), qui est chargé – tout comme l'était la Commission du développement durable qu'il remplace – de suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre des engagements de développement durable. Enfin, l'Iddri a participé à plusieurs *side events* qui visaient à restituer les résultats des consultations de la société civile organisées par les différentes agences des Nations unies depuis 2012¹ et plus

largement à établir un espace de dialogue entre les acteurs de la société civile, les hauts fonctionnaires des Nations unies et les représentants des États membres².

Concernant la participation de la société civile à la formulation d'un futur agenda de développement, question que l'Iddri suit tout particulièrement dans le cadre de son programme Gouvernance, s'est clairement exprimée lors de ces événements une frustration de la société civile quant aux opportunités de participation et de dialogue, qui peut s'expliquer par : (i) les restrictions d'accès, la complexité et le manque de transparence des modalités de participation et d'accréditation ; (ii) le scepticisme, voire la désillusion quant à l'influence des voix de la société civile sur les négociations internationales ; et (iii) la sous-représentation des ONG du Sud due à leur manque de ressources. La participation de la société civile était en effet très restreinte lors des événements officiels et, dans une moindre mesure, des *side events*, dont le format a limité le dialogue multi-acteurs. Cette observation générale soulève plusieurs interrogations : comment exprimer la diversité des voix de la société civile dans cet espace limité ? Quelle est la légitimité du représentant qui s'exprime au nom de « la » société civile ou de tel groupe majeur ? Enfin, comment remédier au climat

de défiance³ qu'expriment les acteurs de la société civile quant à l'impact de leurs contributions sur la formulation des normes et accords internationaux ? Plusieurs revendications, qui constituent également des pistes de réponse, ont été formulées par les représentants de la société civile. Ceux-ci ont notamment appelé à la définition de modalités transparentes et ambitieuses pour la participation de la société civile au sein des différents processus et institutions, ainsi qu'à un engagement de long terme permettant à la société civile de contribuer non seulement à la définition du futur programme de développement, mais également à sa mise en œuvre, par des mécanismes de suivi et d'évaluation. Répondre à ces interrogations constituera un axe de travail substantiel du programme Gouvernance pour l'année 2014. ■

1. Messages from the National Level, organisé par Beyond2015, CIVICUS, GCAP, International Forum of National NGO Platforms, et les gouvernements colombien et suédois ; What People Want: a Report from the Global Conversation on the Post-2015, organisé par le PNUD.

2. Major Groups and Other Stakeholders Briefing Day, organisé par UNDESA, Stakeholder Forum et CIVICUS; Advancing Regional Recommendations on Post-2015: a Dialogue between Civil Society, Governments and UN Representatives, organisé par UN-NGLS.

3. « Devons-nous toujours participer à ces réunions à l'ONU où nous avons 3 minutes pour nous exprimer et le gouvernement peut cocher la case 'société civile consultée' ? » - Kumi Naidoo, directeur exécutif de Greenpeace.

effets attendre du tout nouveau forum politique de haut niveau (High Level Political Forum, ou HLPF), qui remplace la Commission sur le développement durable (CDD) créée en 1992 pour suivre les engagements pris au Sommet de la Terre de Rio ? Le HLPF jouera un rôle important – on se contentera de cet adjectif pour l'instant car celui-ci n'est pas encore arrêté – dans le suivi et la revue des engagements pris par les pays membres en matière de développement durable après 2015. À la différence de la CDD, placée sous l'égide exclusive d'Ecosoc (le Conseil économique et social des Nations unies) et de ses 54 États Membres, le HLPF dispose d'une représentation universelle, qui lui fournit une

légitimité politique bien supérieure dans l'exécution de son mandat. Au-delà des problématiques institutionnelles, l'Iddri interrogera les divisions du travail pour le suivi et l'évaluation et les mécanismes d'apprentissage nécessaires pour que les ODD résolvent les problèmes de durabilité que les différents acteurs n'ont jusque-là pas pu ou pas su régler. Le second chantier est celui de la clarification des liens substantiels et tactiques entre la négociation des ODD et celle du changement climatique – clarification nécessaire autant pour la cohérence de l'agenda du développement que pour le succès de la COP21, dans la préparation de laquelle l'Iddri est largement impliqué. ■

CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ : ENJEUX ÉCONOMIQUES ET MISE EN ŒUVRE

L'équipe Biodiversité de l'Iddri a donné la priorité en 2013 à deux des thèmes sur lesquels sa contribution est importante depuis plusieurs années : l'analyse des enjeux liés à la future entrée en vigueur du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages issus de leur utilisation (APA), ainsi que l'économie de la biodiversité. Pour la première fois, les interactions juridiques et économiques entre ces deux thèmes ont été explorées, notamment par l'intermédiaire de travaux de recherche sur les promesses et limites de la bioprospection (recherche et exploitation de ressources biologiques à des fins d'inventaire ou de commerce) en termes d'incitation à la conservation de la biodiversité.

Fort d'une expertise reconnue internationalement sur les questions ayant trait à l'accès et au partage des avantages issus des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées, l'Iddri a continué en 2013 à décrypter les enjeux des engagements pris à travers l'adoption du Protocole de Nagoya lors de la 10^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en octobre 2010. Objectif : préparer et favoriser sa mise en œuvre. Dans cette optique, l'Iddri, tout en maintenant la dimension globale de ses travaux, a également exploré l'échelle européenne, sollicité notamment par le Parlement dans le cadre de la préparation de l'instrument d'accession de l'Union européenne au Protocole, ainsi que l'échelle nationale, en France et au Brésil par exemple. Et l'Iddri a porté une attention particulière à la protection et l'utilisation durable des connaissances traditionnelles sur la biodiversité, y consacrant sa grande conférence annuelle en partenariat avec la Fondation d'entreprise Hermès et la Bibliothèque nationale de France (lire « Comment lutter contre l'érosion de la diversité bio-culturelle ? », p. 16).

En outre, dans la lignée d'un *side event* organisé, en partenariat avec L'Oréal, lors de la 11^e réunion de la Conférence des Parties à la CDB en 2012, l'Iddri s'est investi dans l'exploration des synergies possibles entre la régulation des contrats de bioprospection (établis entre « propriétaire » et « utilisateur » de ressources biologiques), notamment à travers les cadres juridiques liés au Protocole de Nagoya, et la conservation de la biodiversité. Une étude¹ approfondie de la question,

accompagnée d'un *Policy Brief*², montre qu'une régulation appropriée de la bioprospection recèle un certain potentiel de génération de ressources financières additionnelles et d'incitations économiques pour la conservation de la biodiversité. Ces ressources peuvent venir contrebalancer les gains économiques issus d'activités dégradant la biodiversité. Cependant, les ressources financières ainsi générées apparaissent pour le moins incertaines, pour ne pas dire limitées. Certaines barrières pourraient être activement levées, par exemple en diminuant les coûts de transaction grâce à des contrats-types, ou encore en développant les capacités dans les pays du Sud afin d'augmenter leur pouvoir de négociation avec les grands opérateurs de la bioprospection.

En matière d'économie de la biodiversité, l'Iddri a poursuivi en 2013 ses travaux sur l'utilisation des évaluations économiques de la biodiversité, visant à répondre à une question clé, quoique curieusement sous-documentée : est-il réellement pragmatique de développer ces évaluations ? Deux articles, consacrant plusieurs années d'un partenariat associant l'Iddri à AgroParisTech, Ecowhat et l'université Pierre-et-Marie-Curie, avec le soutien de la Fondation d'entreprise Hermès, ont été publiés en 2013 dans des revues académiques de haut niveau. Le premier³ rend compte de la seule revue bibliographique systématique réalisée à ce jour sur cette question au niveau international : cette analyse montre notamment que les auteurs font dans leur immense majorité une référence évasive à une utilisation potentielle des évaluations économiques de la biodiversité, et ne traitent pas de cas particuliers, pas plus qu'ils n'analysent véritablement la question de leur utilisation. L'étude souligne également que ces évaluations, peu utilisées en pratique, ne pourront véritablement influencer sur les décisions tant qu'elles seront menées dans une « logique d'offre » et non dans une « logique de demande » centrée sur l'utilisation spécifique qui va en être faite (validation ou rejet d'un projet, dimensionnement d'une politique, information plus générale). Construisant sur cette base, mais proposant cette fois un cadrage théorique innovant de la question de l'utilisation, le second article⁴ publié en

1. Chiarolla, C., Lapeyre, L., Pirard, R. (2013). Biodiversity conservation: How can the regulation of bioprospecting under the Nagoya Protocol make a difference? Iddri, *Studies* n° 06/13.

2. Chiarolla, C., Lapeyre, L., Pirard, R. (2013). Bioprospecting under the Nagoya Protocol: a conservation booster? Iddri, *Policy Briefs* n° 14/13.

3. Laurans, Y., Rankovic, A., Billé, R., Pirard, R., Mermet, L. (2013). Use of ecosystem services valuation for decision-making: questioning a literature blindspot. *Journal of Environmental Management* 119: 208-219.

4. Laurans, Y., Mermet, L. (2013). Ecosystem services economic valuation, decision-support system or advocacy? *Ecosystem Services*, <http://dx.doi.org/10.1016/j.ecoser.2013.10.002>

COMMENT LUTTER CONTRE L'ÉROSION DE LA DIVERSITÉ BIO-CULTURELLE ?

L'Id드리 et la Fondation d'entreprise Hermès ont organisé à Paris le 7 juin 2013, dans les locaux de leur partenaire, la Bibliothèque nationale de France (BNF), un séminaire international sur le thème « Biodiversité et savoirs traditionnels : comment les protéger ? »¹. Cet événement faisait partie d'un cycle de conférences annuelles sur la biodiversité.

Les différences de perception du rapport entre biodiversité et savoirs traditionnels – ou de l'équité et de la nécessité de les protéger et d'en garantir une utilisation durable – sont au cœur d'une controverse qui oppose pays développés et pays en développement. L'enjeu est celui d'un développement économique réussi qui ne sacrifierait pas les considérations d'ordre écologique et social. Les relations Nord-Sud reposent de fait sur une longue suite d'injustices sociales et économiques découlant du modèle (encore dominant) considéré comme le seul vecteur possible de croissance : l'extraction des ressources naturelles. On connaît pourtant l'impact délétère de cette trajectoire sur la biodiversité.

De plus en plus, la prise en compte et la reconnaissance des droits des peuples autochtones et des communautés locales sur leur patrimoine bioculturel sont considérées comme les éléments centraux d'une gestion de la biodiversité renforcée. Ils peuvent en effet contribuer à favoriser l'intégration de tous les acteurs – un facteur essentiel pour la confiance, le soutien,

l'appropriation des mesures de conservation par les différentes communautés, et l'efficacité de la mise en œuvre et du suivi de ces mesures.

Dans ce contexte, ce séminaire international a passé en revue les initiatives en cours pour protéger le patrimoine bioculturel et les savoirs traditionnels. Le double objectif était d'aider à clarifier le rôle essentiel de la diversité bioculturelle et des savoirs traditionnels dans des systèmes de production respectueux de la biodiversité et de fournir une analyse critique des outils susceptibles d'améliorer leur contribution potentielle à la survie des communautés locales et à la conservation de la biodiversité. C'est en effet à l'interface entre conservation de la biodiversité, commerce et législation relative aux droits de propriété que le risque de conflits et la nécessité de disposer de systèmes complémentaires de connaissances, traditionnelles et modernes, sont les plus aigus.

Les interventions de cette journée ont montré que les instruments de propriété intellectuelle des savoirs traditionnels avaient un impact positif faible sur la conservation de la biodiversité, contrairement à l'amélioration des chaînes de valeur, qui peut avoir des effets sociaux et économiques importants. Au-delà d'une orientation purement commerciale, les modèles conceptuels fondés sur des approches pluridisciplinaires

semblent les mieux adaptés pour appréhender les valeurs de la biodiversité, en particulier si l'on se place dans la perspective des biens publics. Il convient d'étudier plus avant les facteurs d'érosion de la diversité bioculturelle et de se concentrer sur l'évolution de la société ainsi que sur les revendications des peuples autochtones dans la mesure où, le plus souvent, ces acteurs et les communautés locales ont inventé des outils innovants (agroécologie, gestion dynamique de la biodiversité, etc.). Leur lutte en vue de faire reconnaître leurs droits fonciers est donc cruciale – sachant que le changement climatique prélève un lourd tribut sur leurs savoirs.

Le renouvellement, en septembre 2013, du mandat de négociation accordé au Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et la décision de reporter à 2014 les discussions autour de l'opportunité d'une conférence diplomatique (en vue de la conclusion d'un nouveau traité pour la protection des savoirs traditionnels) montrent que les dirigeants de la planète sont encore partagés sur les réponses juridiques et politiques à apporter pour endiguer cette érosion de la diversité bioculturelle. ■

1. Informations et vidéos disponibles sur le site de l'Id드리 : www.iddri.org/Biodiversite-et-savoirs-traditionnels

2013 développe trois modèles complémentaires de la décision (décideur rationnel, processus organisationnel et processus politique), qui chacun apporte un éclairage particulier sur ce à quoi les évaluations économiques peuvent réellement servir, et sous quelles conditions. Il en ressort que l'utilité de ces évaluations ne saurait être accrue seulement par une plus grande rigueur méthodologique ou seulement par l'amélioration des procédures mises en œuvre, mais bien par les deux en même temps. Cela ne manque pas de créer une tension entre les qualités substantielles et procédurales dont les évaluations doivent faire preuve. Pour la dépasser, il est proposé de s'inspirer du champ de l'évaluation des politiques publiques, qui s'est heurté à cette même tension par le passé avant qu'un nombre croissant d'évaluations ne s'attachent à combiner rationalités procédurale et substantielle avec un certain succès – améliorant au passage l'insertion des évaluations de politiques publiques dans les

processus décisionnels. L'ensemble des travaux menés dans le cadre de ce projet a eu un impact indéniable à la fois sur la façon dont la sphère académique traite désormais des évaluations économiques de la biodiversité, mais aussi beaucoup plus largement sur la manière dont différentes organisations du champ de la conservation mobilisent l'expertise économique dans leurs interventions.

En 2013 s'est également poursuivi le projet INVALUABLE, coordonné par l'Id드리 dans le cadre de l'ERANet Biodiversa. Associant une dizaine de partenaires européens, il vise à étudier divers aspects des instruments dits « de marché » pour la biodiversité, dont les fondements théoriques, leur apparition dans la doctrine, leurs effets sur les motivations des acteurs et les arrangements institutionnels, ainsi que leurs impacts environnementaux et sociaux. Les mécanismes de paiements pour services écosystémiques, dans toute leur diversité, font notamment l'objet d'une attention particulière de

PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX : LE CAS INDONÉSIE

Dans le cadre du projet INVALUABLE, les chercheurs de l'Iddri ont mené des enquêtes auprès de ménages afin d'étudier la mise en œuvre d'un projet local de paiements pour services hydrologiques dans un bassin versant situé à 200 km à l'ouest de Jakarta à Java (Indonésie). Une entreprise publique de collecte et de vente d'eau, située en aval de la rivière, a en effet décidé depuis 2005 de payer, par le biais d'une ONG locale, des groupes de fermiers situés en amont afin qu'ils plantent et conservent un nombre minimum d'arbres sur leurs parcelles privées. Les versements aux groupes paysans sont biannuels et conditionnés à une vérification annuelle sur le terrain de l'état environnemental des terres replantées et conservées (nombre d'arbres par hectare). Dans ce contexte, l'Iddri, en partenariat avec le Centre mondial pour l'agroforesterie basé à Bogor (ICRAF), a conçu, testé et administré un questionnaire à trois quarts des ménages participant à ce projet. Le but était de mieux comprendre les perceptions des fermiers quant à la forêt et ses bénéfices, leurs décisions quant aux arbres à planter et conserver, mais aussi leurs motivations à participer au projet et à conserver la forêt, aujourd'hui et dans le futur. Une équipe de cinq enquêteurs locaux a été recrutée

et formée pour administrer cette enquête. En trois semaines de travail de terrain, l'équipe a visité sept villages et interviewé 270 ménages. En parallèle, des entretiens qualitatifs ont été menés auprès des différents acteurs impliqués dans ce projet au niveau local et régional. Au total, cette étude de terrain a permis à l'Iddri d'analyser la gouvernance institutionnelle de ce projet de paiements pour services écosystémiques et d'évaluer ses impacts socio-économiques et environnementaux. Les résultats montrent qu'une très grande partie des paysans participe pour des raisons sociales et morales (réputation) plutôt que pour des motivations financières. De plus, les stratégies de coupe et de plantation des ménages ne semblent pas être sensiblement modifiées : les ménages conserveraient de toute façon la forêt dans le bassin versant.

L'Iddri a également été sollicitée par l'ONG internationale The Nature Conservancy (TNC) afin de mener des enquêtes auprès des ménages dans le district de Berau dans le nord-est de la région de Kalimantan. L'objectif était de définir, dans le cadre de deux villages pilotes situés en marge de concessions forestières, la possibilité de mettre en place des contrats afin d'inciter les communautés de ces villages à réduire

leurs activités d'abatis-brûlis dans la forêt primaire environnante. Les enquêtes, menées auprès de 70 foyers paysans, ont permis d'étudier précisément les pratiques agricoles de culture itinérante de ces communautés, de déterminer les changements de ces stratégies qui seraient acceptables par les ménages, et finalement de recenser les besoins financiers et non-financiers auxquels pourrait répondre l'ONG, sous forme de contrat en compensation de ces changements de pratiques attendus. Cette assistance de l'Iddri a largement contribué à concevoir une méthodologie de recherche pratique (*rapid assessment*) qui pourrait être répliquée dans le futur dans d'autres villages concernés par ces contrats incitatifs.

Au total, ces deux activités de terrain, menées dans le cadre du projet INVALUABLE, ont permis de tisser des liens institutionnels pérennes en Indonésie avec des centres de recherche ainsi que des ONG locales et internationales. Ceci permettra ainsi en 2014 et dans le futur de mieux informer, et de faire dialoguer, toutes les parties prenantes sur les impacts et risques attendus des instruments de marché pour la conservation de la biodiversité dans un contexte de réduction des fonds publics. ■

À voir : www.Invaluable.fr

la part de l'Iddri⁵, qui mène des études de cas approfondies, en Indonésie sur les îles de Java et Bornéo. Ces recherches de terrain et théoriques ont été complétées cette année par des enquêtes systématiques auprès de ménages dans le cadre d'un partenariat avec The Nature Conservancy, afin d'appuyer les efforts de cette ONG de conservation vers la mise en place de mesures incitatives pour la conservation forestière en Indonésie (lire « Paiements pour services environnementaux : cas d'étude en Indonésie », p. 17). Toujours dans le cadre du projet INVALUABLE, l'Iddri a co-organisé un atelier, tenu à Barcelone (Espagne), dédié aux méthodes d'évaluation rigoureuse des impacts (environnementaux et socio-économiques) des programmes et outils de conservation de la biodiversité (aires protégées, politiques publiques environnementales, paiements pour services écosystémiques, programmes de certification). Le but était de faire dialoguer spécialistes et décideurs publics afin d'aider

à opérer un rapprochement de leurs intérêts, objectifs et perspectives. Plus généralement, ces travaux sur les instruments dits « de marché » ou « innovants » ont permis de mieux préciser lesquels d'entre eux pouvaient raisonnablement être mobilisés au service de la stratégie de mobilisation des ressources financières pour la conservation de la biodiversité, adoptée à Nagoya par les Parties à la CBD en 2010⁶.

D'une manière générale, les travaux du programme Biodiversité font ainsi apparaître qu'en l'état actuel, les instruments de marché tels qu'ils sont mis en œuvre ne fournissent pas les incitations suffisantes à une utilisation raisonnée de la biodiversité. Ces travaux permettent cependant de spécifier dans quelles situations et de quelle manière certains d'entre eux pourraient néanmoins jouer le rôle innovant qui est attendu d'eux pour lutter contre la dégradation de la biodiversité. ■

5. Lapeyre, R., Pirard, R., (2013). Payments for environmental services and market-based instruments: next of kin or false friends? Iddri, *Working Papers* n° 14/13.

6. Billé, R. (2013). Bridging the biodiversity funding gap with market-based instruments? 12th Plenary meeting of the Heads of European Nature Conservation Agencies, Montpellier, 21-23 avril.

OCÉANS : NÉGOCIATIONS AU LONG COURS

Les océans constituent une source exceptionnelle de biodiversité, aujourd'hui de plus en plus menacée par la diversité et l'intensité des activités humaines. Sur terre comme sur mer, à échelle globale comme locale, les réponses apportées par la communauté internationale restent insuffisantes pour assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources marines. Afin de contribuer à dessiner les perspectives d'une meilleure gouvernance des océans, l'Iddri s'est cette année attaché à promouvoir le renforcement de la coopération internationale sur certains dossiers stratégiques.

Les discussions débutées en 2006¹ au sein de l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) sur la gouvernance des zones situées au-delà des juridictions nationales (ZAJN) – la haute mer et les fonds marins au-delà des plateaux continentaux – se sont poursuivies en 2013. En jeu, le possible lancement de négociations en vue de la conclusion d'un accord multilatéral pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique située dans ces espaces qui représentent près de 50 % de la surface totale de la planète. Cette année encore, l'Iddri a œuvré pour nourrir les discussions et éclairer les acteurs sur leurs principaux enjeux. L'institut a été invité à présenter ses travaux sur les relations entre l'exploitation des ressources génétiques marines en haute mer et les droits de propriété intellectuelle², dans le cadre d'un atelier intersessionnel organisé les 2 et 3 mai à New York dans le but d'apporter aux délégués des États participant aux discussions une information scientifique sur ces questions. En partenariat avec l'Institute for Advanced Sustainability Studies (IASS), *think tank* allemand basé à Potsdam, l'Iddri a également organisé un atelier d'experts sur la gouvernance des ZAJN (lire « Brainstorming sur l'avenir de la haute mer à Potsdam », p. 19), dont les conclusions ont été portées au sein des différents forums scientifiques et politiques internationaux (Réunion du Groupe de travail onusien chargé d'étudier les questions relatives à la gouvernance des ZAJN, 19-23 août ; 15^e réunion

L'Iddri aux côtés de la Convention d'Abidjan pour la protection des côtes atlantiques de l'Afrique

La Convention d'Abidjan est le cadre de gouvernance au sein duquel les États de la côte Atlantique de l'Afrique, depuis la Mauritanie jusqu'à l'Afrique du Sud, collaborent pour mieux protéger les écosystèmes marins et côtiers qu'ils ont en partage. Les enjeux sont nombreux : lutte contre l'érosion côtière, préservation des habitats côtiers et marins, prévention de la pollution provenant des activités terrestres, des navires ou des plateformes offshore, etc. En 2013, l'Iddri et le Secrétariat de la Convention ont conclu un mémorandum d'entente, par lequel l'Iddri s'engage à apporter son soutien aux activités menées dans le cadre de la Convention et ce, dans plusieurs domaines d'intérêt majeur : le renforcement des règles nationales et régionales relatives à l'exploitation pétrolière et gazière offshore, la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières et le renforcement des capacités. En 2013, la collaboration entre l'Iddri et le Secrétariat de la Convention a avant tout porté sur les questions d'exploitation pétrolière et gazière offshore. Elle se poursuivra en 2014 et s'ouvrira aux questions plus larges de gouvernance des océans en Afrique.

des programmes de mers régionales, 30 septembre-1^{er} octobre ; 3^e Congrès mondial des aires marines protégées (IMPAC 3), 21-27 octobre). Par ailleurs, afin que la société civile soit pleinement informée des discussions en cours sur l'établissement d'un nouveau régime pour la biodiversité marine dans les ZAJN, l'Iddri a organisé deux nouvelles réunions du Groupe national informel Haute Mer, instance réunissant les acteurs français (secteur privé, ONG, administration) intéressés par les questions de gouvernance des ZAJN, et publié une étude retraçant l'historique des discussions internationales et présentant leurs principaux enjeux³.

Par ailleurs, l'onde de choc faisant suite à l'explosion de la plateforme Deepwater Horizon, survenue en avril 2010 au large des côtes de la Nouvelle-Orléans (Louisiane, États-Unis), a continué à se faire sentir en

1. Date de la première réunion du Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones au-delà des limites de la juridiction nationale.

2. Chiarolla C., (2013), Intellectual Property Rights Issues, IUCN Information Papers for the Intersessional Workshop on Marine Genetic Resources, 2-3 May 2013, United Nations General Assembly Ad Hoc Open-ended Informal Working Group to study issues relating to the conservation and sustainable use of marine biological diversity beyond areas of national jurisdiction, IUCN Environmental Law Centre, Bonn, Germany, pp.37-45.

3. Druel, E., Rochette, J., Billé, R., Chiarolla C., (2013). De la possibilité d'un accord international sur la gouvernance de la biodiversité marine dans les zones au-delà de la juridiction nationale, Iddri, *Studies* n° 07/13.

2013. Cette catastrophe, ayant causé la mort de 11 personnes et provoqué le déversement de près de 5 millions de barils de pétrole, a rappelé à la communauté internationale les risques causés par les activités offshore et le besoin impérieux de mieux les encadrer. En 2013, l'Iddri a poursuivi son analyse critique des règles encadrant les activités offshore et échangé avec les acteurs du secteur sur la possibilité de les renforcer (séminaire Développement durable et économie de l'environnement, 26 mars ; atelier informel sur l'exploitation pétrolière et gazière offshore, 31 mai). Ces travaux conduiront à la publication en 2014 d'un rapport exhaustif⁴ présentant les lacunes du système international et identifiant des options pour le renforcer. De plus, dans le cadre d'un memorandum d'accord conclu avec le Secrétariat de la Convention d'Abidjan (lire « L'Iddri au côté de la Convention d'Abidjan pour la protection des côtes Atlantiques de l'Afrique », p. 18), l'Iddri a assisté les États de la côte Atlantique de l'Afrique dans leur projet de mieux encadrer l'exploitation pétrolière et gazière offshore. La région étant régulièrement affectée par des pollutions provenant de plateformes offshore, les États ont décidé d'agir collectivement afin de soumettre les industriels à des règles renforcées. L'Iddri a ainsi co-organisé les 23-24 septembre un atelier d'experts au cours duquel les États se sont prononcés pour l'élaboration d'un instrument régional contraignant, visant à protéger l'environnement marin

4. Rochette, J. et al. (2014). En finir avec le bleu pétrole : pour une meilleure régulation des activités pétrolières et gazières offshore. Iddri, *Studies* n° 01/14.

des risques causés par les activités offshore. Cette décision, qui devra être entérinée lors de la Conférence des Parties à la Convention d'Abidjan organisée en mars 2014, devrait lancer le processus d'élaboration d'un instrument juridique régional, auquel l'Iddri apportera son soutien.

Enfin, cette année 2013 a vu l'achèvement du projet Protogizc, consacré à la mise en œuvre du Protocole sur la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée dont les résultats seront valorisés au cours des prochains mois. ■

Brainstorming sur l'avenir de la haute mer à Potsdam

Les 20 et 21 mars 2013 à Potsdam, l'Institute for Advanced Sustainability Studies (IASS) et l'Iddri ont co-organisé un atelier sur la gouvernance de la biodiversité marine dans les ZAJN. Cet évènement, intitulé "Oceans in the Anthropocene: advancing governance of the high seas", a permis la rencontre et l'échange entre des experts venant de différents horizons – organisations internationales et régionales, administrations nationales, ONG, recherche. En présence de Peter Altmaier, ministre allemand de l'Environnement, et de Jean-Pierre Thébault, ambassadeur français délégué à l'environnement, les participants ont débattu du possible contenu d'un accord de mise en œuvre de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN, discuté des moyens d'assurer une meilleure mise en œuvre des instruments existants et examiné les principes généraux sur lesquels devrait être fondée la gouvernance des océans. Les échanges ont notamment mis en lumière la nécessité d'ouvrir au plus vite les négociations pour un nouvel accord, tout en renforçant les initiatives régionales destinées à assurer la conservation de la biodiversité dans les ZAJN¹. Les conclusions de cet atelier ont contribué à nourrir les différents évènements, globaux et régionaux, organisés en 2013, et feront par ailleurs l'objet d'un numéro spécial de la revue *Marine Policy*, à paraître début 2014. Enfin, l'Iddri et l'IASS se sont engagés à poursuivre leur collaboration au cours des prochains mois afin de contribuer au processus qui devra conduire les États à décider, avant août 2015, de l'ouverture ou non des négociations en vue de la conclusion d'un nouvel accord multilatéral sur la biodiversité dans les ZAJN.

1. Ardrion J., Druel E., Gjerde K., Hoghton K., Rochette J., Unger S., (2013). Advancing governance of the high seas, IDDRI-IASS, *Policy Briefs* n° 06/13.

CLIMAT : PRÉPARER LES CONDITIONS ET LA FORME D'UN ACCORD POUR 2015

Comme tout sportif à la veille d'une épreuve d'endurance, la plupart des parties prenantes impliquées dans l'élaboration des politiques climatiques et énergétiques ont consacré 2013 à se préparer aux prochaines échéances.

L'année a également été marquée par une convergence et une interaction accrues au niveau de la coopération internationale, de la politique européenne et de la politique de la France.

Début 2013, la France a vu sa candidature confirmée comme pays hôte de la prochaine Conférence des Parties (COP21) en 2015, censée déboucher sur un nouvel accord international. Cette décision a inscrit le changement climatique au cœur de l'action diplomatique française – une orientation confirmée lors de la conférence des Ambassadeurs, fin août, qui a fait la part belle à cette question. Dans la perspective de la présidence de la COP21, une lourde responsabilité qui ne deviendra effective qu'en janvier 2015 mais qui lui tient à cœur, Paris a déjà engagé les préparatifs.

Depuis la conférence de Copenhague en 2009, l'Iddri avait réduit son implication dans les négociations internationales, et consacré ses efforts à une meilleure compréhension des politiques et des contextes nationaux – en France, en Europe et dans les grands pays émergents comme la Chine. Cela ne traduit pas un rejet des négociations internationales, loin s'en faut. L'Iddri a simplement fait le constat que la coopération mondiale dépend de l'alignement des conditions nationales et de la connaissance que chaque pays a du contexte, des contraintes et des opportunités de ses partenaires en matière de politique climatique. Cette priorité accordée à l'échelon national a débouché notamment sur la signature d'un protocole d'entente avec le National Center for Climate Change Strategy and International Cooperation (NCSC) – le principal institut public de recherche chinois sur le changement climatique –, une décision qui permettra aux deux parties de resserrer leur coopération autour des politiques de la Chine et de l'Union européenne (UE) et des négociations internationales.

Cet angle d'attaque national s'est révélé fructueux. Grâce à sa vision précise des aspects politiques et au réseau qu'il a tissé dans les grands pays, l'Iddri est désormais extrêmement bien placé pour jouer un rôle majeur dans la préparation de la COP21. Le ministre français des Affaires étrangères, M. Laurent Fabius, lui a d'ailleurs fait l'honneur de lui confier un mandat de conseil¹ auprès de l'administration française dans

le cadre des préparatifs de la conférence de 2015. L'Iddri s'emploiera à cet égard à opérer un rapprochement entre les négociations officielles et les processus informels de coopération et de dialogue entre pays, entreprises, société civile ou tout autre forum de coopération hors Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Tout cela explique l'investissement de l'Iddri dans l'élaboration de l'« Agenda positif », à savoir la mobilisation d'actions complémentaires menées en concertation en dehors de la CCNUCC, qu'il s'agisse d'initiatives d'entreprises, de partenariats public-privé ou de mesures adoptées dans d'autres enceintes de gouvernance. L'Iddri a ainsi participé à la préparation du sommet des chefs d'État qui se tiendra en septembre 2014, jalon essentiel sur la route de la Conférence de Paris en 2015 puisqu'il sera l'occasion de pousser à l'action les plus hauts dirigeants de la planète et de créer une dynamique positive complémentaire à celle initiée par la CCNUCC.

La stratégie de l'Iddri a également eu d'autres résultats positifs avec le lancement du projet de trajectoires de décarbonation en profondeur (*Deep Decarbonization Pathways Project* – DDPP), dont le double objectif est de définir des trajectoires concrètes de décarbonation pour les 15 pays à l'horizon 2050 qui soient cohérentes avec l'objectif d'un réchauffement maximal de la température mondiale de 2°C ; et de contribuer à une conclusion favorable des négociations internationales, en 2014 et 2015 particulièrement (lire « Construire des trajectoires de décarbonation nationales de long terme », p. 21).

Les négociations autour de l'engagement des pays à réduire leurs émissions relèvent du classique « dilemme du prisonnier » : puisque chacun ignore ce que ses partenaires vont faire, la prudence est de mise. En outre, bon nombre de pays n'ont pas les capacités analytiques pour apprécier les défis techniques, économiques et sociaux de la réduction des émissions sur le long terme. Le DDPP est conçu pour surmonter ces deux obstacles : il offre une plateforme d'échanges pour inscrire la décarbonation dans le temps long et autour des contributions aux négociations internationales ; et il renforce les capacités, notamment dans les pays en développement, à engager une planification et une analyse politiques de long terme. Ces facteurs pourraient contribuer au succès des négociations de 2015.

Les négociations internationales sur le climat n'ont guère avancé en 2013. La conférence de Varsovie, en fin d'année, n'était qu'une étape avant 2015, chacun en avait bien conscience. En fixant un calendrier pour la soumission des projets nationaux de

1. Voir <http://www.iddri.org/Iddri/Communiqués-de-presse/L-Iddri-mandat-pour-conseiller-le-gouvernement-français-dans-la-préparation-de-la-COP-de-2015>

CONSTRUIRE DES TRAJECTOIRES DE DÉCARBONATION NATIONALES DE LONG TERME

S'inscrivant dans le sillage de la plateforme d'échanges entre pays développés et en développement sur les politiques énergétiques et climatiques établie en 2011 par l'Iddri, le projet "Deep Decarbonization Pathways Project" (DDPP)¹ a pour objectif de favoriser le développement et la mise en œuvre de trajectoires nationales de décarbonation profonde à l'horizon 2050, permettant de limiter le réchauffement climatique à +2°C d'ici à la fin du siècle.

Le DDPP est une initiative conjointe de l'Iddri et du Sustainable Development Solutions Network (SDSN), lancée à Séoul (Corée du Sud) en octobre 2013. Dans la première phase du projet, jusqu'à la conférence climatique de Paris en 2015, quinze pays représentant un enjeu stratégique crucial pour les négociations climatiques internationales au vu de leur poids dominant dans les émissions globales de gaz à effet de serre (plus de 70 % en cumulé en 2011) sont couverts : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, États-Unis d'Amérique, France, Inde, Indonésie, Japon, Mexique, Royaume-Uni, Russie. Pour ce faire, le DDPP s'appuie sur un réseau de trente-cinq centres de recherche et *think tanks* locaux, identifiés pour leurs travaux passés et en cours en matière de trajectoires de décarbonation, leur permettant

d'être d'ores et déjà actifs dans le domaine de l'aide à la décision sur les questions climatiques à l'échelle de leur pays/région.

L'agenda de recherche du DDPP repose sur la préparation de trajectoires de décarbonation sur la base de principes reflétant les spécificités que le SDSN et l'Iddri entendent promouvoir quant à la conception des politiques climatiques. Ces trajectoires sont ainsi, tout d'abord, conçues à l'échelle nationale afin de différencier le format et le contenu des contributions de chaque pays en fonction de ses caractéristiques propres. Deuxièmement, ces trajectoires correspondent à une décarbonation profonde, visant à promouvoir l'élaboration de politiques transformationnelles susceptibles d'accompagner les évolutions économiques, techniques et comportementales cohérentes avec un objectif de stabilisation de l'augmentation de la température globale à 2°C. Enfin, ces trajectoires sont de long terme (2050), car un enjeu essentiel est de penser l'articulation et le séquençage temporel des actions pour résoudre la tension entre situation initiale et objectif de long terme. Sur la base de ces principes, le DDPP cherche à préparer des trajectoires transparentes et crédibles tant du point de vue des contraintes physiques et techniques que de l'acceptabilité sociale et politique.

Plus précisément, le DDPP a pour objectifs de :

- soutenir l'adoption et la mise en œuvre de politiques nationales permettant d'atteindre une décarbonation profonde de l'économie mondiale ;
- analyser les différentes options d'architecture des politiques nationales et internationales d'accompagnement de la décarbonation en tenant compte des contextes nationaux ;
- favoriser l'appropriation par les décideurs nationaux et la communauté internationale des défis et des opportunités d'une décarbonation profonde de l'économie pour les pays et régions prises individuellement ;
- construire un réseau international facilitant l'échange et la mise en commun des expériences pour accompagner les discussions autour des stratégies de décarbonation après 2015.

Les deux premiers rapports du DDPP seront rendus publics en 2014, en amont du Sommet des chefs d'État organisé par le Secrétaire général des Nations unies, et en 2015, avant la Conférence de Paris.

Par ailleurs, la démarche scientifique du DDPP, fondée sur un recentrage national contribuant à une construction collective de trajectoires de transition, irrigue d'ores et déjà les travaux de l'Iddri en matière de transitions énergétique, urbaine et agricole et de modèles économiques. ■

1. Voir <http://www.iddri.org/Projets/The-Deep-Decarbonization-Pathway-Project>

réduction des émissions (début 2015), elle a obtenu un résultat important, à trois égards : premièrement, cela rappelle que tous les grands pays – y compris la Chine et les États-Unis – sont prêts à adopter, avec le nouvel accord, des cibles d'émission quantifiées ; deuxièmement, en structurant en amont les négociations, les pays disposeront de suffisamment de temps pour évaluer leurs cibles respectives et en discuter – installant au passage une dynamique de négociation plus forte qu'à Copenhague où les pays n'ont eu ni le temps, ni les informations, ni le désir de se lancer dans ce type d'échanges ; et, troisièmement, la définition d'une date précise pour la soumission des projets d'engagement contribue à conforter et coordonner les processus d'élaboration des politiques nationales².

L'importance de ce lien fructueux entre l'ordre du jour international et les priorités nationales a été particulièrement patente en Europe. Depuis la crise et l'échec apparent de la conférence de Copenhague, les défenseurs de la politique européenne pour le climat ont été malmenés. Outre le soutien plutôt tiède des grands États membres, ils se sont systématiquement heurtés à un rejet de leurs tentatives de renforcement de ce texte, notamment de la part de la Pologne.

Les choses évoluent pourtant à mesure que l'UE affine sa position à la veille des négociations internationales. En 2013, la Commission a publié son Livre vert « Un cadre pour les politiques en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 ». Les résultats ayant été collectés à la mi-année, la Commission a pu travailler sereinement à son évaluation d'impact et à sa communication politique sur le cadre de 2030, finalement présenté en janvier 2014. Dans le même

2. Spencer, T. (2013). 2B continued... The outcomes of the Warsaw Climate Conference and implications for Paris 2015, Iddri, *Policy Brief* n° 15/13.

LE SOMMET SUR LE CLIMAT ET « L'AGENDA POSITIF »

Le Sommet sur le climat, prévu le 23 septembre 2014 à New York, constitue une étape clé vers la COP21. Pour la première fois depuis la conférence de Copenhague, en 2009, et grâce à l'initiative du Secrétaire général des Nations unies Ban Ki-moon, les dirigeants de la planète vont pouvoir discuter changement climatique. C'est là une occasion idéale pour faire avancer cette question dans l'agenda de la diplomatie internationale et pour mobiliser les responsables politiques dans la perspective d'un accord attendu lors de la Conférence de Paris de décembre 2015.

Autre singularité, ce sommet ne sera pas réservé aux chefs de gouvernement. Des invitations seront en effet envoyées à des responsables de villes et de régions, des dirigeants d'entreprises et des représentants du monde financier et de la société civile – dans une volonté de galvaniser, en plus des pouvoirs publics, les énergies de toutes les parties prenantes autour de l'enjeu du changement climatique.

Cette évolution traduit l'émergence depuis quelques années d'« initiatives complémentaires menées en coopération » autour du dérèglement climatique et engagées par des acteurs non gouvernementaux aux profils très divers ou relevant de partenariats intergouvernementaux et public-privé : municipalités qui cherchent à améliorer l'efficacité énergétique en ville à travers des codes de la construction et des bus à haut niveau de service (BHNS) ; autorités

infranationales qui introduisent des normes relatives aux portefeuilles d'énergie renouvelable et des plans d'adaptation au changement climatique ; entreprises qui s'engagent dans un plan volontaire de réduction de leurs émissions et de celles de leurs fournisseurs ; initiatives sectorielles débouchant sur l'adoption de normes commerciales volontaires encourageant le captage du méthane (dans le secteur des hydrocarbures) ou bannissant les biens de consommation issus de forêts tropicales non gérées de manière durable ; ou partenariats public-privé pour élaborer de nouveaux instruments financiers en appui aux investissements sobres en carbone.

Depuis un an, l'Iddri contribue à coordonner ce processus visant à inciter les responsables de ce type d'initiatives à prendre de nouveaux engagements lors du sommet sur le climat et de la COP21. À cet effet, l'institut s'est rapproché du bureau du Secrétaire général des Nations unies et d'un certain nombre d'autres organisations, dont le Forum économique mondial, le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable, le World Resource Institute, l'OCDE, la Banque mondiale et l'initiative des Nations unies pour une énergie durable pour tous.

Un processus plus formel de consultations vient d'être engagé pour trouver comment mettre à profit, dans le cadre plus large de la CCNUCC et de la COP21, les initiatives complémentaires de cet ordre. Cette réflexion procède d'un constat, largement partagé, selon

lequel les conférences des Nations unies sur le climat ne tiennent pas suffisamment compte de cet « agenda positif » de l'action climatique des agents de l'économie réelle et ne s'engagent pas suffisamment auprès d'acteurs non étatiques – lesquels sont pourtant souvent en première ligne pour mettre en œuvre les politiques décidées. La conférence de Varsovie a demandé au secrétariat de la CCNUCC d'améliorer la visibilité de ces initiatives et, lors de la récente session de négociation de Bonn, des acteurs non gouvernementaux ont été clairement invités à participer de discussions de politique autour d'enjeux majeurs. Le rapport de l'Iddri devrait donc relayer un certain nombre de recommandations bienvenues sur la manière de faire progresser cet ordre du jour d'ici à la Conférence de Paris de 2015.

Entretiens, l'institut conseille le bureau du Secrétaire général des Nations unies sur la planification du sommet de septembre 2014. Il s'est rapproché de plusieurs pays dans le but d'examiner leurs résultats et œuvre avec des ONG, des organisations professionnelles et des médias pour assurer une couverture maximale à l'événement. Les sommets de haut niveau ne sont pas une garantie de succès – l'histoire l'a prouvé. Mais ils peuvent mobiliser la communauté internationale et relever ses ambitions collectives pour obtenir un engagement politique planétaire. Si l'on veut que la COP21 tienne ses promesses, ces deux conditions au moins devront être remplies. ■

temps, plusieurs mesures spécifiques ont marqué des points. Le Parlement et le Conseil ont fini par adopter la proposition, controversée, de gel des engagements (*backloading proposal*) afin de renforcer le système communautaire d'échange de quotas d'émission à fin 2013. Cela implique de reporter la mise aux enchères de 900 millions de droits d'émission de carbone dans le but, court-termiste, de faire monter les prix dans un marché saturé. Cette mesure, clairement insuffisante en tant que telle pour faire du système communautaire d'échange de quotas le moteur de la politique énergétique et climatique de l'UE, constitue néanmoins un premier pas.

Le débat autour du cadre de 2030³ de l'UE a révélé au

grand jour la difficulté du contexte. La crise nourrit la défiance et le rejet d'une réponse européenne à des défis collectifs. Les États membres défendent plus farouchement que jamais leur souveraineté énergétique. Et les entreprises rivalisent de prévisions alarmistes quant aux conséquences négatives pour leur compétitivité d'une politique énergétique et climatique trop ambitieuse. L'Iddri s'est donc employé à reconstruire l'argumentaire en faveur d'une politique européenne pour l'énergie et le climat. Les risques sur le plan de la sécurité énergétique persistent, avec des importations d'énergie fossile qui représentent 3,2 % du PIB de l'UE. Pour être durable, un système énergétique ne peut fonctionner avec des États prônant un repli autarcique. Il s'agit au contraire de redoubler d'efforts en matière de coopération, de concertation et de partage des politiques – tout en tenant bien évidemment compte des spécificités de chacun, en

3. Spencer, M., Colombier, M., Ribera, T. (2013). The 2030 EU Climate and Energy Package: why and how ? Iddri, *Policy Brief* n° 16/13.

DES TRAJECTOIRES DE VULNÉRABILITÉ À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'Iddri a co-organisé, du 8 au 11 octobre 2013, l'atelier scientifique *Back to the Future: from trajectories of vulnerability to adaptation to climate change*. Douze experts (Allemagne, Australie, France, Îles Cook, Japon, Royaume-Uni) se sont réunis à « huis-clos » pour définir une approche alternative à celle, devenue dominante depuis les années 1990, de l'évaluation (quantitative) de la vulnérabilité au changement climatique. Ce type d'évaluation repose en effet, la plupart du temps, sur des critères et indicateurs que l'on quantifie, puis que l'on agrège pour produire des indices synthétiques et des cartes. C'est une étape classique qui se veut préalable à toute réflexion sur l'adaptation, mais l'exercice pose de nombreux problèmes, dont deux ont notamment été évoqués lors de l'atelier.

Premier problème, celui de la définition et de la quantification d'indicateurs de vulnérabilité, puisqu'avec le recul, on voit bien que les approches quantitatives peinent à appréhender de manière satisfaisante tant certaines dimensions humaines de la vulnérabilité que sa nature systémique. Schématiquement, les cartes ne rendent que trop partiellement compte de la réalité et ne peuvent donc,

à elles seules, éclairer les pistes concrètes pour réduire la vulnérabilité future. D'autant que, second problème, ces approches quantifiées ne prennent le plus souvent pas en compte l'évolution de la vulnérabilité à travers le temps. Elles négligent souvent la manière dont la vulnérabilité actuelle a été générée au cours des dernières décennies de développement, ce qui les contraint dans l'identification des facteurs qui ont été les plus influents sur le temps long et qui, en réalité, doivent être la cible principale des stratégies d'adaptation. Dans certains cas, l'on aboutit même à des erreurs de diagnostic, et donc à des recommandations inadéquates.

Tous les participants ont ainsi avancé le besoin de développer une nouvelle approche de la vulnérabilité, plus pragmatique. Les discussions se sont concentrées sur les apports potentiels d'une approche dite *Back to the Future* consistant non pas à quantifier des indicateurs, mais (1) à analyser les facteurs d'influence de la vulnérabilité (*drivers*) et leurs interactions à travers le temps, (2) pour mieux informer sur les décisions concrètes à prendre dans le futur. Les discussions ont reposé sur des cas d'étude concrets (échelle locale) et identifié quatre

plages de temps pertinentes pour comprendre les trajectoires de vulnérabilité : le passé lointain (échelle du siècle, voire du millénaire quand on tient compte de certains processus physiques), le passé récent (les cinq à six dernières décennies), le présent, et le futur (sans distinction particulière entre futurs proche et lointain). L'approche *Back to the Future* renvoie ainsi à deux questions centrales *a priori* triviales, mais qui étonnamment trouvent peu d'écho dans la littérature scientifique : pourquoi l'exposition aux aléas naturels des sociétés s'est-elle renforcée au fil du temps ? Et en quoi les réponses à cette question constituent-elles des bases plus solides pour penser l'adaptation ?

Un tel angle d'entrée prône un retour à une science plus proche de la décision, qui pose des questions simples et met en œuvre des approches complexes (qualitatif mêlé au quantitatif, transdisciplinarité) pour apporter des réponses claires, empiriquement fondées et vraiment utiles pour réfléchir ensuite à des stratégies d'adaptation pragmatiques.

En 2014 paraîtront un article scientifique collectif sur l'approche *Back to the Future* et un ouvrage rassemblant diverses études de cas. ■

termes de stratégies ou de points de départ. La compétitivité industrielle passe par la transition énergétique, c'est inéluctable. Il convient donc de protéger les entreprises tout au long de ce processus par des politiques adaptées. C'est ce qui ressort d'une étude de l'Iddri et de CDC Climat Recherche sur les conséquences de la politique climatique de la Pologne pour la compétitivité de ses entreprises⁴. Soucieux de préparer les échéances importantes de 2014 et d'œuvrer à une convergence de vues entre les grands États membres sur le cadre Énergie-climat 2030 de l'UE, l'Iddri a donc organisé un dialogue de haut niveau sur la question.

Venons-en à la France, pour conclure. L'Iddri s'est naturellement mobilisé pour organiser le débat national sur la transition énergétique⁵, présidé par sa directrice, Laurence Tubiana. À l'issue d'un intense processus de consultations et d'analyse, d'ambitueuses

recommandations ont été présentées au président François Hollande, qui ont figuré au cœur de son discours de septembre 2013, lors de la conférence environnementale. Plusieurs annonces chiffrées ont d'ailleurs été faites, dont l'objectif de réduire la demande d'énergie de 50 % d'ici 2050 et la consommation d'énergies fossiles de 30 % d'ici 2030. La prochaine étape consistera à élaborer une loi-cadre, pour adoption fin 2014 – un processus politique dans lequel l'Iddri s'investira pleinement.

Ce panorama des activités du programme Climat de l'Iddri révèle toute la richesse de sa palette et le dynamisme de l'équipe en charge du climat. L'année 2014 s'annonce tout aussi intense et passionnante, jalonnée de manifestations importantes à chaque niveau : les négociations internationales en vue de Paris 2015 vont s'accélérer ; l'Europe va intensifier ses discussions (et, espérons-le, prendre des décisions) autour du paquet 2030 ; et la loi-cadre de la France sur la transition énergétique devrait être adoptée à la fin de l'année. À chaque fois, l'Iddri occupe une position idéale pour contribuer à ces événements politiques. ■

4. Sartor, O., Spencer, T. (2013). An Empirical Assessment of the Risk of Carbon Leakage in Poland, Iddri, *Working Papers* n° 08/13.

5. Voir <http://www.iddri.org/Themes/Contribuer-au-debat-sur-la-transition-energetique>

DYNAMIQUES DE TRANSITION : ANALYSE ET PROSPECTIVE

Transition énergétique, nouveaux modèles économiques, changement des systèmes alimentaires, transformation de l'espace urbain : la nécessité de réformer en profondeur nos modèles de production, de consommation et de redistribution n'est pas seulement dictée par un impératif environnemental, global et intergénérationnel : les récentes crises révèlent la fragilité d'un modèle dont les attendus économiques et sociaux ne sont plus au rendez-vous. La question de la transition vers des systèmes plus durables s'est progressivement installée dans le débat politique et citoyen, mais aussi dans les travaux plus académiques, ou dans la réflexion des milieux économiques.

Cette transition est déjà l'œuvre. En France et partout dans le monde, des groupes citoyens, des acteurs économiques et des collectivités locales défrichent le terrain. On peut voir la triple crise économique, sociale et environnementale comme un révélateur qu'il s'agit de mieux appréhender pour proposer de nouvelles formes de prospérité. Longtemps, la lutte contre les inégalités et la protection sociale se sont appuyées sur la croissance économique, comme d'ailleurs l'essentiel des politiques de protection de l'environnement. Face à la crise, nombreuses sont les initiatives de la société civile qui cherchent à construire de nouvelles solidarités, tester des modalités différentes de production et de consommation ; mais elles répondent aussi à une évolution sociétale plus profonde et intéressent le monde économique, qui y trouve l'inspiration pour de nouveaux *business models*. Pour la puissance publique, elles constituent un terreau favorable pour relayer et déployer les politiques de transition.

Ce même mouvement s'est traduit par une restructuration profonde du débat sur la sécurité alimentaire, que l'on ne peut cantonner à une question de

productivité ou de modèle agricole : modèles alimentaires, chaînes de valeur (au sein et entre les pays), inégalités sociales, maîtrise des connaissances traditionnelles ou des savoirs technologiques émergents sont autant de paramètres à mobiliser pour construire des stratégies de réponse pertinentes localement et globalement.

L'espace urbain constitue un lieu privilégié d'observation de ces dynamiques et un défi majeur pour la conception et le déploiement des politiques publiques. Espace d'innovation, de dynamisme et de citoyenneté, il est aussi marqué par le temps long, la permanence des infrastructures, la lourdeur des processus de production, la fragilité du lien social et la violence des inégalités ; pour résoudre ces défis, l'espace urbain doit aujourd'hui se penser, se construire en complémentarité des espaces périurbains et ruraux qu'il façonne et dont il dépend, mais également dans son rapport aux grands enjeux globaux.

Engager, conduire et accélérer ces transitions est un défi pour l'action publique : il faut être stratégique tout en favorisant la diversité, soutenir les innovateurs et ceux qui prennent des risques, mais aussi mobiliser largement, imaginer des instruments favorisant le mouvement, la rupture, en protégeant les plus fragiles et en évitant la destruction de valeur.

Ces quatre dimensions d'une réforme en profondeur (transition énergétique, urbaine, économique, et alimentaire et agricole), articulés autour d'une problématique générale de transition, ont constitué autant d'axes de recherche et d'influence pour l'Iddri en 2013 : en mobilisant les travaux existants en matière de prospective, de politiques sectorielles ou de précarité, mais aussi en confirmant l'apport d'un regard international pour interpellier et nourrir les réflexions domestique. Ces quatre volets de la transition sont développés plus avant dans les sections qui suivent (lire pages 25 à 33). ■

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE FRANÇAISE : TIRER LES ENSEIGNEMENTS DES EXPÉRIENCES ÉTRANGÈRES

Le débat national sur la transition énergétique s'est déroulé en France de novembre 2012 à juillet 2013. Au-delà du rôle joué *intuitu personae* par Laurence Tubiana, membre du Comité de pilotage et facilitatrice du débat, et Michel Colombier, membre du Groupe des experts, l'Iddri a apporté plusieurs contributions au débat, sous la forme de *policy briefs* et d'auditions sollicitées par les groupes de travail du Conseil national du débat.

Ces contributions ont porté sur trois thèmes : comment envisager et traiter les problèmes de précarité énergétique¹ ? Comment représenter et chiffrer les consommations énergétiques pour construire des politiques fondées sur la demande et non sur l'offre d'énergie² ? Quels éléments essentiels pour mener à bien une politique efficace de rénovation thermique des bâtiments³ ? Quel que soit le sujet, l'Iddri a privilégié une approche comparative, déjà éprouvée dans d'autres domaines.

Concernant l'aide aux ménages en situation de précarité ou de vulnérabilité énergétique, la comparaison avec les modèles allemand, anglais et suédois s'est révélée très instructive. Deux grandes logiques ressortent en effet. La première, qui est celle de la France et du Royaume-Uni, consiste à fournir des aides par une différenciation du tarif de l'électricité et du gaz, financée par les consommateurs. La seconde, qui est celle de l'Allemagne et surtout, de manière plus aboutie, de la Suède, consiste à intégrer la précarité énergétique dans le système global de protection sociale, financé par les contribuables. Cette seconde logique permet de mieux cibler l'aide et donc développer l'efficacité de l'action sociale (la précarité énergétique étant traitée comme l'une des composantes de la précarité sociale, et non seulement détectée à travers un taux élevé de dépenses énergétiques), et concourir à un meilleur impact environnemental (le tarif de l'énergie demeurant le même pour tous et constituant un signal visible).

Pour adapter ce bouclier social-énergétique au contexte français, l'Iddri a proposé de réarranger et de renforcer un certain nombre d'instruments existants en France. Sur les transports individuels, grands oubliés du système d'aide dans la plupart des pays sauf la Suède, l'Iddri a proposé la mise en place d'une aide forfaitaire, versée en-dessous d'un certain seuil de revenu aux ménages qui pourraient justifier de dépenses supérieures à 10 % de leur revenu en frais kilométriques professionnels, et qui serait financée par la suppression de la déduction d'impôts liée aux frais kilométriques, qui coûte 1,2 milliard d'euros par an et bénéficie très largement aux ménages les plus aisés.

Concernant la rénovation thermique des bâtiments, la comparaison avec l'Allemagne est également particulièrement intéressante, puisque la situation de départ du parc bâti et de l'ampleur des efforts à réaliser est très similaire à celle de la France. Celle-ci a permis de mettre en avant la cohérence du système allemand, notamment l'exigence de résultats et non de moyens, le contrôle *ex ante* et *ex post* des travaux par des professionnels, l'articulation entre la réglementation thermique pour l'existant et pour le neuf, la progressivité des aides en fonction du niveau de performance atteint, ou encore l'intégration des travaux de performance énergétique à la réhabilitation générale du bâti. Ces éléments ont contribué à dépasser le clivage d'entrée du débat, cristallisé autour de la question de l'obligation de rénovation. L'analyse du système de financement de l'*Energiewende* allemande par la KfW (*Kreditanstalt für Wiederaufbau*) a également permis de souligner le levier que constitue la capacité de cette banque publique à se refinancer sur les marchés internationaux, grâce à la garantie de l'État allemand, pour un volume annuel de 80 milliards d'euros, permettant de soutenir efficacement les projets de rénovation énergétique et de production d'énergies renouvelables et d'injecter dans l'économie allemande un montant significatif issu du marché des capitaux.

Par ces différents travaux, l'Iddri a donc activement cherché à nourrir le débat national sur la transition énergétique, en s'inspirant des politiques qui soutiennent la transition énergétique d'autres pays. Et poursuit cette orientation en 2014, année d'adoption de la loi sur la transition énergétique, notamment sur les enjeux du financement et de la gouvernance de la transition énergétique. ■

1. Chancel, L., Saujot, M. (2013). Inégalités, vulnérabilités et transition énergétique, *Policy Briefs* n° 02/13. Chancel, L. (2013). Quel bouclier social énergétique ?, Iddri, *Working Papers* n° 10/13.

2. Chancel, L. (2013). Agir sur les consommations directes d'énergie des ménages, *Policy Briefs* n° 03/13. Chancel, L. (2013). L'énergie grise : la face cachée de nos consommations d'énergie, *Policy Briefs* n° 04/13. Pourouchottamin, P. et al. (2013). Nouvelles représentations des consommations d'énergie, *Les Cahiers du CLIP*, n° 22.

3. Rüdinger, A. (2013). La rénovation thermique des bâtiments en France et en Allemagne : quels enseignements pour le débat sur la transition énergétique ? Iddri, *Working Papers* n° 07/13.

LAURENCE TUBIANA ET MICHEL COLOMBIER DÉCRYPTENT LES ENJEUX DU DÉBAT NATIONAL SUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Pourquoi un débat national sur la transition énergétique ?

Michel Colombier [MC] – Le DNTE a d'abord existé par la volonté politique du candidat puis président Hollande, qui avait placé la transition écologique dans son programme électoral. Une fois mis en place, l'enjeu a consisté à ne pas cantonner ce débat à la seule motivation climatique, la nécessité de la transition énergétique ne relevant pas seulement d'un impératif de décarbonation, mais d'une remise à plat du système énergétique français dans son ensemble, dans ses différentes composantes, technique, économique, sociale, etc. En termes environnementaux, l'empreinte de notre voracité énergétique va en effet bien au-delà de la question du climat, en ce qu'elle s'inscrit notamment dans les modes de transport et d'occupation des territoires, et par ses impacts sur la biodiversité. Mais, plus important encore, le modèle énergétique que nous utilisons, né au début du XX^e siècle et tel qu'il s'est développé, n'est aujourd'hui pas diffusable à l'ensemble d'une population. En effet, paradoxalement, malgré une efficacité croissante des équipements, le coût de l'énergie dans les revenus a augmenté par rapport à ce qu'il était il y a trente ans, et environ 10 millions de personnes se trouvent aujourd'hui en France en situation de vulnérabilité énergétique. Une raison essentielle, fondamentale, de ce débat est donc aussi l'inadéquation du système énergétique français, situation qui requiert une réflexion multi-critères sur l'offre (sources et production d'énergie) et la demande (consommations d'énergie).

Laurence Tubiana [LT] – La question de la relocalisation de la gestion de l'énergie est une autre dimension

justifiant un débat sur la transition énergétique. Dans le cadre de la décentralisation, les moteurs de la consommation se trouvent en effet largement dans les politiques locales, de transport et de logement notamment. Et le développement des énergies renouvelables apporte une nouvelle perspective au maillage local du système énergétique français.

Pourquoi et comment l'Iddri s'est-il impliqué dans le DNTE ?

LT – L'Iddri n'a pas eu de rôle officiel pendant le DNTE en tant qu'institution. J'y ai participé [en tant que facilitatrice des échanges et membre du comité de pilotage du DNTE], ainsi que Michel Colombier [en tant que référent de la section « Mix – Scénarios énergétiques » du Groupe des experts], à titre personnel. Cette participation s'est néanmoins inscrite dans une évolution des travaux de l'Iddri, initialement tourné vers l'organisation de l'action collective sur les questions environnementales au niveau international, puis vers les politiques européennes, et plus spécifiquement la difficulté pour les pays de partager des normes dans un cadre de coordination supranationale contraignant – l'Union européenne – et la tentation consécutive de revenir aux fondamentaux domestiques. Notre participation au DNTE relève donc de la poursuite d'une logique de travail sur les moteurs à la fois d'inertie et de changement, qui s'élaborent dans les politiques nationales. Et elle s'est appuyée sur une méthode, éprouvée dans d'autres cadres, consistant à montrer qu'il existe des terrains d'objectivation possible des problèmes, entre positions différentes, par l'intermédiaire d'un exercice de transparence.

MC – Pendant le débat, l'Iddri a « pris la parole », en s'appuyant sur des travaux déjà engagés et poursuivis à l'occasion de ce débat, notamment sur la précarité énergétique, la rénovation des bâtiments ou les scénarios de transition, mais également sur les technologies vertes dans le cadre de la mondialisation ou encore les trajectoires durables de sortie de crise. L'impératif de transparence mentionné par Laurence, ce travail sur la substance – le système énergétique dans son ensemble, dans ses différentes ramifications techniques, économiques, sociales, etc. –, a contraint les acteurs du débat à ne pas se cantonner à des arguments de rhétorique, à des postures idéologiques. Mettre un cadre comptable sur des positions théoriques, ce n'est en effet pas croire que les scénarios donnent des solutions toutes faites entre lesquelles il faut trancher, mais c'est permettre de structurer un débat qui doit identifier le portefeuille d'actions qui permettra d'engager le pays sur la voie de la transition. Les différents éléments (consommation finale d'énergie, part des énergies renouvelables, émissions, indépendance énergétique, etc.) ont ainsi été expertisés et évalués, puis placés dans la perspective d'une cohérence d'ensemble, dont les temporalités ont également été examinées.

Quels ont été les points de convergence et de divergence entre les différents acteurs ?

MC – Cette question de la cohérence d'ensemble constitue à la fois un ballon d'oxygène dans un débat, mais présente aussi un risque, car l'objectivation qu'elle implique peut faire ressortir les véritables oppositions, au-delà des postures de principe et sur lesquelles il va falloir

LES SCÉNARIOS ÉNERGÉTIQUES DANS LE DÉBAT

L'important travail d'analyse sur les scénarios énergétiques¹ a grandement contribué à la réussite du débat national sur la transition énergétique (DNTE), qui s'est déroulé entre novembre 2012 et juin 2013. Ce travail a permis de se poser collectivement la question de l'usage des scénarios dans cette démarche : comment appréhender une telle diversité d'outils et de visions dans un débat collectif, en dépassant les débats d'experts sur la méthodologie ? Comment s'en servir de manière pragmatique, en respectant les atouts et limites de ces exercices, qui ne sont que des outils d'exploration des « possibles », imprégnés de nombreuses incertitudes ?

Animé par un collectif d'experts pluralistes sous la direction de Michel Colombier et de Patrick Criqui, ce travail a tout d'abord permis d'éviter l'impasse des débats idéologiques, en aidant à objectiver certaines questions afin de requalifier les termes du débat : sur la question de la sobriété énergétique par exemple, en s'intéressant aux déterminants collectifs de celle-ci (planification urbaine, logiques de mobilité, etc.) et en ouvrant la réflexion sur les leviers politiques envisageables et les impacts possibles ; sur l'articulation entre les politiques d'offre et de demande énergétique ensuite, en fournissant des éléments d'évaluation des équilibres possibles entre ces deux approches, démontrant que ce n'était pas le niveau absolu de développement des énergies renouvelables qui

variait significativement dans les différentes trajectoires, mais bien leur rôle dans le système, en fonction de l'effort de maîtrise de la demande énergétique ; sur le lien entre les choix politiques à court terme et les objectifs de long terme, en définissant les conditions de réalisation du « facteur 4 »² sur les gaz à effet de serre à travers une réflexion sur les facteurs d'inertie et la résilience des trajectoires retenues.

Cette démarche a également été source d'innovations, en explorant des enjeux jusque-là négligés : c'est ainsi que les questions de diversification et surtout d'interconnexion entre vecteurs énergétiques (électricité, gaz, chaleur, carburants) ont ouvert de nouvelles perspectives à un débat souvent confiné à des analyses sectorielles.

L'intérêt de cette démarche de co-construction de l'analyse s'est également vérifié dans la capacité à renforcer le dialogue entre experts et acteurs du débat et dans la capacité à construire de nouveaux consensus à partir de cet échange. Dans ce cadre, l'analyse économique des trajectoires a certainement fourni l'exemple le plus marquant, en mettant en avant les bénéfices économiques de cette transition à moyen et long termes, à condition de développer les outils de financement adéquats pour répondre aux besoins d'investissement.

Conscient des enjeux de ce travail sur les scénarios, l'Iddri s'est fortement mobilisé pour

contribuer à ce processus : en premier lieu à travers le rôle de facilitatrice du débat assumé par Laurence Tubiana, qui a fortement encouragé ce travail d'expertise pour dépasser les conflits idéologiques. À travers son implication forte au sein du groupe d'experts sur les scénarios énergétiques ensuite. Mais également, en approfondissant la réflexion sur la méthode, l'usage et les limites des scénarios énergétiques dans le débat politique, en versant au débat une étude intitulée : *Scénarios de transition énergétique pour la France : Définir un espace de discussion pour le débat (Working Papers n° 09/13)*.

Confiant dans la pertinence de cette démarche de dialogue et de co-construction, l'Iddri espère désormais porter cette approche à l'échelle internationale : c'est tout le sens du projet *Deep Decarbonization Pathways Project* qui porte l'ambition de faire dialoguer des experts du monde entier pour définir des scénarios de transition énergétique ambitieux à l'échelle de 15 pays, en préparation de la COP climat qui se tiendra à Paris en décembre 2015 (lire p. 21). ■

1. Le Groupe des experts du DNTE a travaillé sur 11 scénarios (finalement regroupés en 4 trajectoires : électrification et décarbonation ; demande stable et diversification ; efficacité et diversification ; sobriété et sortie du nucléaire) portant sur l'ensemble des usages de l'énergie à l'horizon 2050.

2. Le facteur 4 correspond à un objectif de division par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050, afin de contenir le réchauffement climatique à un niveau d'élévation de 2°C.

trancher. Et, de fait, le débat a fait apparaître les raisons argumentées de vraies bifurcations : dans le cadre de l'exercice scénarisé, parallèlement au consensus apparent sur une trajectoire de décarbonation (de facteur 4) à l'horizon 2050, des croyances différentes sur ce qu'il est possible de faire dès aujourd'hui ont été mises au jour, par exemple non pas sur le principe de la rénovation thermique des bâtiments, mais sur le volume possible de bâtiments à traiter. Toutefois, le temps du débat n'a pas permis d'instruire toutes les questions, de sobriété énergétique, de mobilité ou

d'impacts économiques et environnementaux par exemple.

LT – Les positions polarisées ont évolué au cours du débat : progressivement, la logique d'ensemble de la remise à plat du système énergétique français a permis des discussions entre acteurs au-delà de leur rhétorique habituelle et de leurs intérêts.

Quelles sont les innovations et les perspectives qui ressortent du débat ?

LT – Ce débat a d'abord permis de cartographier et de comprendre les attentes de la société liées aux

questions énergétiques, en matière d'économie (compétitivité notamment), d'emploi, d'environnement et de mutations sociales. Et cette objectivation, cette construction collective, permet à la fois de créer les conditions d'un jugement politique et de mettre en mouvement les différents acteurs. En levant certains obstacles, en formulant les conditions du changement, le chemin chaotique de la transition se dessine. Enfin, ce débat, organisé dans toutes les régions de France, a montré une gouvernance territoriale en action. ■

FABRIQUE URBAINE : COMMENT PILOTER LA TRANSITION ?

Le programme Fabrique urbaine aborde conjointement les différentes dimensions d'une transition vers une ville durable.

En premier lieu, il s'intéresse à la planification territoriale, c'est-à-dire la capacité à articuler prospective et politiques publiques dans le temps long. Ce travail s'est traduit par la thèse de doctorat réalisée par Mathieu Saujot (direction Pierre-Noël Giraud) et soutenue en novembre 2013 aux Mines Paristech (lire « Planification de la ville sobre en carbone : cas d'étude à Grenoble », p. 29). Le travail engagé lors des travaux de thèse se poursuit, en particulier, à travers le projet Agence nationale de la recherche (ANR) CITIES, qui vise à améliorer les outils numériques de prospective urbaine (modèle urbanisme-transport). L'Iddri y joue un rôle d'interface entre les acteurs opérationnels de la ville, en particulier les agences d'urbanisme et les agglomérations, et la recherche en modélisation et en mathématiques, afin de faire en sorte que les modèles construits par la recherche soient utiles et utilisables par les acteurs qui en ont besoin.

Concernant la maîtrise du développement urbain et des outils de politiques publiques mobilisables, l'année 2013 a également été marquée par le début de la thèse d'Océane Peiffer-Smadja, au sein de l'UMR SAD-APT, Centre de recherches de l'INRA Paris-Versailles.

La deuxième dimension d'une transition urbaine telle que l'Iddri l'entend, c'est la co-construction entre les différents acteurs de la ville afin de favoriser l'intégration dans la fabrique de la ville. Cela nécessite de créer une compréhension commune des enjeux et de surmonter les visions sectorielles et disciplinaires ; c'est l'objectif que s'est donné le Club ville et qu'il a poursuivi en 2013, à travers 4 séances de travail et la conférence annuelle de juin¹. Les séances de l'année 2013 ont cherché à articuler la question de la révolution numérique avec les politiques publiques et les acteurs privés de la fabrique urbaine, puis à comprendre le modèle néerlandais de montage d'opération, en particulier concernant le logement social et la planification. Un nouvel outil de production urbaine, le bail emphytéotique logement créé par le bureau de notaires Cheuvreux, a également été analysé. Enfin, le Club Ville s'est attaché à comprendre le rôle de la fabrique urbaine face aux problématiques de vulnérabilité et d'inégalités

dans une perspective de transition énergétique, sur la base notamment d'articles Iddri valorisés dans le cadre du débat national sur la transition énergétique².

La troisième dimension consiste en une transition sociotechnique, c'est-à-dire le changement conjoint de techniques, en particulier énergétiques, et d'usages. L'année 2013 a ainsi été marquée par le travail pour le projet « Émergent » du programme Mode de vie et consommation durable du ministère de l'Écologie, avec nos partenaires du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc). Ce travail de recherche a réinterrogé la fabrique de nos écoquartiers à l'aune des ambitions du développement durable, en particulier en termes de changement vers des modes de vie plus vertueux. Il a été l'occasion d'un travail de terrain auprès des acteurs opérationnels de l'urbanisme et a conduit à l'organisation de deux ateliers de recherche réunissant praticiens locaux, professionnels, chercheurs, spécialistes du ministère du Logement et membres d'associations, afin de faire le point sur les questions de montage de projet et d'habitat participatif.

Enfin, transition énergétique et transition urbaine se combinent, la question énergétique réinterrogeant toutes les dimensions de la fabrique urbaine. La transition énergétique nécessite de trouver des réponses aux questions d'équité individuelle et territoriale, de mettre en œuvre des modes de financement adaptés, notamment au défi de la rénovation thermique, ainsi que des solutions technico-économiques pour permettre aux acteurs publics et privés de produire la ville dans une approche systémique. Et les collectivités locales ont une importance croissante dans le traitement de la question de l'énergie, avec en particulier la mise en place des plans climat et la mise en œuvre d'initiatives nombreuses et des réseaux de villes. La question de la transition énergétique fournit donc une direction fertile pour réexaminer et enrichir, sous un angle renouvelé, les constats et les interrogations du Club Ville. Cette approche a traversé la conception et le déroulement de la conférence annuelle du Club de juin 2013 et constituera le thème de réflexion de son cycle 2013-2014. ■

1. « La ville à l'épreuve des crises : une opportunité pour refonder la fabrique urbaine ? », 24 juin 2013.

2. Chancel, L., Saujot, M. (2013). Inégalités, vulnérabilités et transition énergétique. Iddri, *Policy Briefs* n° 02/13.

PLANIFICATION DE LA VILLE SOBRE EN CARBONE : CAS D'ÉTUDE À GRENOBLE

Dans le domaine des politiques climatiques, l'importance croissante des villes invite aujourd'hui à mieux comprendre la dimension locale et urbaine des questions de développement durable. L'enjeu de la thèse de Mathieu Saujot, « Analyse économique et simulation prospective dans la planification de la ville sobre en carbone : application à Grenoble du modèle TRANUS+ », soutenue en novembre 2013, est de contribuer à améliorer cette compréhension, en s'intéressant à la planification territoriale.

En effet, faire évoluer la ville, en particulier ses infrastructures de logement et de mobilité, prend du temps, et l'orienter dans une direction donnée nécessite une grande continuité dans les politiques mises en œuvre. Cela requiert de gérer le court terme et les besoins immédiats, tout en préparant le long terme. Faire face à ces défis demande d'aller au-delà du fonctionnement des marchés dans un cadre politique

de court et moyen termes.

Prospective et planification sont ainsi convoquées pour préparer cette stratégie d'un développement urbain durable et pour jouer leur rôle de réducteurs d'incertitudes. En France, la planification urbaine stratégique se voit ainsi chargée de manière croissante des questions environnementales et climatiques.

À partir du cas d'étude de la ville de Grenoble, la thèse interroge la capacité de la planification à (ré) orienter le développement urbain, et développe des outils et des méthodes utiles à la prospective et à la planification urbaine. Il s'agit de la première application du modèle de simulation urbanisme-transport TRANUS en France, et de son utilisation dans le cadre d'une méthodologie économique visant à produire des courbes de coût d'abattement (coûts liés à la réduction des émissions sur une période donnée) intégrant le caractère systémique de la ville (dimensions aménagement du territoire et politiques de mobilité) pour le secteur des transports.

D'un point de vue méthodologique, cette thèse questionne le choix des outils de modélisation et des modalités du calcul économique. En termes de politiques publiques, dans la perspective d'ensemble de réforme politique et administrative du contexte français, elle prend la forme d'une analyse critique de la pratique actuelle de la planification, des évolutions à l'œuvre et des conditions d'une meilleure intégration de l'analyse économique dans la démarche et les méthodes de planification.

En cohérence avec le travail de l'Iddri, cette thèse analyse les moyens de rendre la ville plus sobre en carbone sur le long terme en privilégiant une vision d'ensemble des processus à l'œuvre, avec le souci constant de réintégrer la question climatique dans les mécanismes concrets de fabrication de la ville. Ce travail se conçoit dans une perspective de recherche-action dans le contexte français et dans une volonté d'intégration disciplinaire, autour de l'analyse économique. ■

PRODUCTION URBAINE, CRÉATION DE VALEUR ET REDISTRIBUTION

Malgré les besoins croissants en équipements publics et en transports dans des agglomérations de plus en plus peuplées, construire une école, un hôpital ou encore une gare est un investissement qui peine à être réalisé. Les difficultés récentes de financement du projet du Grand Paris sont là pour en témoigner. Pourtant, les actifs immobiliers peuvent parfois prendre beaucoup de valeur, et ce en lien avec les caractéristiques qui composent leur environnement. Ainsi, en France comme ailleurs, dans certaines villes, les valeurs immobilières ont parfois augmenté de plus de 140 % sur les 10 dernières années, du fait notamment de la bonne accessibilité de ces villes aux centres d'emplois et aux aménités urbaines. Comment expliquer cette déconnexion entre la difficulté à investir dans la fabrication de la ville et la rentabilité de ces investissements ? Les villes coûtent-elles véritablement plus qu'elles ne rapportent ? Ces questionnements pèsent d'autant plus sur la fabrique

urbaine actuelle que construire des villes durables nécessite des investissements encore plus importants.

Pour apporter des éléments d'éclairage sur ces questionnements, le Club Ville de l'Iddri a mené une étude¹ sur la mesure et la captation de la création de valeur de la production urbaine, en la définissant comme la somme des coûts et des bénéfices, en y incluant les coûts et bénéfices externes. Les effets externes, ou externalités – positives ou négatives –, sont les effets non pris en compte par les mécanismes de marché. Ils déterminent en grande partie la valeur de l'immobilier et du foncier ; les professionnels de l'immobilier notamment fondent leur intervention sur le constat que le prix des biens provient avant tout de leur localisation et finalement peu de leurs caractéristiques intrinsèques. Les recherches sur ces effets externes s'inscrivent aujourd'hui dans un contexte financier tendu. La captation de la rente foncière n'est plus seulement perçue comme

impérative du point de vue de l'équité (éviter notamment le phénomène « d'enrichissement sans cause » des propriétaires), mais elle incarne également l'espoir de financement des équipements publics.

Après avoir rappelé les difficultés liées à la mesure des effets externes, cette étude livre un état des lieux des méthodes de prise en compte de ces effets dans les pratiques des acteurs de la ville et dans les processus de décision ; dans ce cadre, les outils de fiscalité (taxation annuelle du foncier, taxation des plus-values latentes ou réelles) ont le potentiel d'assurer une redistribution des plus-values. Enfin, à partir de l'exemple d'une opération d'aménagement, l'étude évalue la création de valeur en prenant en compte coûts et bénéfices directs et indirects pour différents acteurs : commune et intercommunalité, aménageur, promoteur, propriétaires avant et après opération. ■

1. Peiffer-Smadja, O. et al. (2014, à paraître). Production urbaine, création de valeur et redistribution, Iddri, *Studies* n°02/14.

TRANSITION VERS UNE NOUVELLE PROSPÉRITÉ

Confrontés à l'épuisement de leurs régimes de croissance, à la multiplication des enjeux environnementaux ou encore à l'explosion des inégalités, tous les pays sont contraints de redéfinir leurs modèles de développement.

Le programme Nouvelle Prospérité a pour objectif d'informer la transition vers des modèles de développement durables, qui répondent aux défis écologiques tout en assurant la prospérité des individus et des collectifs. Il étudie à la fois les implications macroéconomiques de la transition écologique et l'impact des transformations en cours – notamment technologiques – pour la transition écologique.

Les activités menées en 2013 – première année d'existence du programme – ont permis d'avancer sur trois fronts : la place de la croissance dans les modèles de développement ; l'histoire des grandes transformations ; les nouveaux modes de production et de consommation.

CROISSANCE ET PROSPÉRITÉ

De nombreux pays industrialisés connaissent depuis les années 1970 une croissance structurellement faible voire déclinante, et la protection de l'environnement ou la raréfaction des ressources naturelles font peser de nouvelles incertitudes sur l'avenir de la croissance dans ces pays. Si pour certains ces incertitudes condamnent la croissance, pour d'autres elles constituent au contraire un formidable moteur de développement économique. Au-delà des incompréhensions naturelles liées à une problématique complexe et polysémique, cette opposition est exacerbée par l'intuition selon laquelle un pays ne peut prospérer sans croissance.

Quel est l'avenir de la croissance dans les pays industrialisés ? Peut-on prospérer sans croissance ? Pour traiter ces questions, l'Iddri a lancé en 2013 un séminaire avec le Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (Cired), l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), la Fondation Nicolas Hulot et l'Institut Veblen, et regroupant des personnalités et institutions représentatives de la diversité des points de vue. Le séminaire « Croissance et prospérité » s'est réuni à trois reprises autour d'intervenants de renom et sur des thèmes aussi divers que l'emploi ou la protection sociale. Ces sessions ont été suivies de *Policy briefs* largement diffusés¹.

Ce travail de nature académique a fait émerger une grande variabilité des futurs possibles pour la

croissance, étant donné à la fois la complexité du phénomène de croissance et les incertitudes sur des paramètres clés comme le progrès technique ou l'évolution des modes de consommation. Il a aussi permis de commencer à clarifier les liens entre la croissance et divers éléments constitutifs de la prospérité : bonheur subjectif, emploi, protection sociale et égalité. Si une croissance structurellement faible n'implique pas de renoncer au progrès social, si elle ne conduit pas au chômage de masse ou à la dépression généralisée, elle impose néanmoins des arbitrages redistributifs difficiles pour lutter contre des inégalités potentiellement accrues et réformer les systèmes de protection sociale.

Sur cette base, l'Iddri a publié en novembre 2013 un rapport intitulé « Une société post-croissance pour le XXI^e siècle »², faisant état des controverses sur l'avenir de la croissance économique dans les pays industrialisés et dressant un premier bilan des liens entre croissance et prospérité. Ce rapport s'est par ailleurs concentré sur les liens entre énergie, climat et croissance grâce à un exercice de modélisation réalisé par le Cired. Il a été rendu public lors d'une conférence au Parlement européen. Il a également été et continue d'être présenté dans différentes institutions françaises et européennes, et est valorisé sous forme de tribunes dans des journaux français, anglais ou allemands. Le travail de diffusion de ce rapport a par ailleurs permis de développer le réseau européen de l'Iddri et de commencer à structurer un réseau académique à cet échelon sur la « post-croissance ».

LA RÉVOLUTION INDUSTRIELLE VERTE À L'ÉPREUVE DE L'HISTOIRE

Le concept de croissance verte insiste sur le fait que la protection de l'environnement est indispensable pour préserver la croissance de long terme et qu'elle est – à plus court terme – compatible avec la croissance économique (version « faible » du concept), voire qu'elle la renforce (version « forte »). Il regroupe un ensemble d'arguments variés, que l'Iddri a pu exposer dans le cadre d'un projet avec l'AFD : relance keynésienne verte, mesures sans regret, avantage technologique vert, double dividende. S'est récemment associée à cet ensemble argumentaire l'idée selon laquelle les technologies « vertes » pourraient déclencher une nouvelle vague de gains de productivité, et donc de croissance, comparable ou supérieure à celle générée par la machine à vapeur, le rail ou l'électricité.

Le programme Nouvelle Prospérité s'est attaché à analyser cet espoir d'une « révolution industrielle verte », en travaillant avec des historiens spécialisés sur

1. Quels enjeux pour la protection sociale dans une économie post-croissance ? Iddri, *Working Papers* n° 17/13. Les politiques de l'emploi face à la croissance faible. Iddri, *Working Papers* n° 02/14.

2. Demailly, D. et al. (2013). Une société post-croissance pour le XXI^e siècle. Iddri, *Studies* n° 08/13.

les révolutions industrielles. Le *Working Paper* publié en 2013³ a mis en avant les limites de cet espoir, en insistant en particulier sur l'incapacité des technologies actuelles dites « vertes » à engendrer des transformations économiques d'ampleur comparable aux grandes technologies ayant marqué l'histoire. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ont ce potentiel transformationnel, mais il est loin d'être évident qu'il sera utilisé au bénéfice plutôt qu'au détriment d'un développement durable. L'analyse de différentes formes d'innovation a également été au cœur du dossier de l'édition 2014 de *Regards sur la Terre*, consacrée aux « promesses de l'innovation durable ».

L'histoire des révolutions industrielles nous invite à regarder au-delà des technologies, à appréhender les bouleversements des modes de production et de consommation qu'elles provoquent ou accompagnent. Elle insiste en particulier sur les « révolutions de la consommation », sur l'importance – pour la construction de nouveaux modèles de développement – des mutations de ce qui est individuellement et collectivement perçu comme une « bonne vie ».

RÉPONDRE DIFFÉREMMENT À NOS BESOINS : DE L'ÉCONOMIE DE LA FONCTIONNALITÉ À L'ÉCONOMIE DU PARTAGE

L'économie de la fonctionnalité est un exemple typique des modes de production et de consommation émergents qui suscitent l'espoir d'un nouveau modèle de croissance verte. L'iddri a organisé début 2013 un atelier de travail pour cerner le périmètre de ces modèles d'affaires qui favorisent l'usage sur la propriété, la consommation du service associé à un bien plutôt que le bien en tant que tel, et afin de dresser un état des lieux des connaissances sur leur impact environnemental et macroéconomique.

Le second semestre 2013 s'est focalisé sur les concepts d'économie du partage et de consommation collaborative, qui insistent sur l'optimisation des

biens, notamment matériels, grâce aux pratiques de revente, don, troc, location, prêt, etc. Ces pratiques se renouvellent grâce au numérique et connaissent un nouvel essor en pair-à-pair. Elles forcent les entreprises installées à repenser leurs modèles d'affaire, mais leur potentiel économique et environnemental reste flou, et les décideurs publics restent spectateurs d'une évolution qu'ils ont du mal à appréhender. Après avoir participé à une étude sur l'auto-partage – l'exemple de l'économie du partage le mieux informé –, l'iddri a débuté un projet sur l'économie du partage. Ce projet s'est concrétisé début 2014 par l'organisation en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) d'une journée de réflexion réunissant le réseau que l'iddri a progressivement constitué sur le sujet avec des acteurs du partage, des académiques, des membres de l'administration et des responsables politiques. Ce projet a notamment vocation à formuler des recommandations de politiques publiques et à déterminer les besoins additionnels de recherche. ■

Une société innovante pour le XXI^e siècle

Les 12 et 13 juillet 2013, l'iddri a organisé une conférence internationale avec des acteurs des mondes politique, économique, académique et de la société civile, pour débattre de la crise des modèles de développement actuel et discuter de ceux à construire. Signe de l'intérêt de ce questionnement et gage du succès de l'événement, la conférence a été organisée à l'Assemblée nationale et ouverte par son Président, avec la participation de plusieurs ministres. Cette conférence a permis de donner une forte visibilité aux travaux de l'iddri et de son programme Nouvelle Prospérité, visibilité renforcée par la publication de tribunes écrites à cette occasion par plusieurs personnalités invitées. Elle a aussi permis d'agrandir le réseau de l'iddri, de nouer des relations étroites avec certains intervenants en vue de collaborations futures. Au-delà des discussions d'ordre général, les deux jours de conférence ont permis d'interroger certaines questions spécifiques : nos modèles de croissance sont-ils en phase d'épuisement ? Peut-on construire une société post-croissance ? Comment favoriser l'innovation sociale ? Comment innover dans la mondialisation ? Les échanges ont permis de faire progresser les réflexions menées au sein de l'iddri et ont notamment conduit à la publication d'un *Policy brief* sur le débat croissance verte vs. décroissance¹.

1. Demailly, D. (2013). Croissance verte vs. décroissance : sortir d'un débat stérile. Iddri, *Policy Briefs* n° 12/13.

3. Demailly, D., Verley, P. (2013). Les espoirs de la révolution industrielle verte : une perspective historique. Iddri, *Working Papers* n° 11/13.

COMPRENDRE LES EFFETS DE LA MONDIALISATION SUR L'INNOVATION

La course aux « technologies vertes » (ou *green race*) devient, sous l'essor des économies émergentes et singulièrement de la Chine, premier investisseur au monde dans ce domaine, une course à l'emploi et à la puissance. Une étude conduite en 2012 dans le cadre d'échanges avec le groupe des Verts au Parlement européen et des consultations menées en 2013 au sein du programme Nouvelle Prospérité de l'Iddri sur la *green race* ont mis en lumière le besoin de réflexion prospective sur les conditions de succès d'une stratégie d'innovation dans une économie mondialisée.

Deux scénarios extrêmes s'offrent aujourd'hui à la France et à l'Europe à l'horizon 2020 et au-delà. Dans un scénario d'approfondissement de la libéralisation, la France et l'Europe poursuivent une stratégie de *leadership* technologique vert au sein de chaînes de valeur toujours plus mondialisées et fragmentées entre territoires, avec l'objectif de capturer la part la plus élevée de la valeur ajoutée des filières ou secteur considérés. Dans ce scénario, l'Europe innove et la Chine assemble. La mondialisation poursuit l'œuvre des avantages comparatifs, appliqués tant aux biens (spécialisation par produit) qu'aux tâches (spécialisation par activité). Dans un scénario alternatif de re-territorialisation industrielle, la France et l'Europe se donnent l'objectif spécifique

d'accroître la valeur ajoutée industrielle de ces filières sur leur territoire, au motif que la maîtrise de l'outil industriel est indispensable à l'innovation et à la sécurisation des gains de valeur ajoutée attendus de celle-ci. Ce second scénario assouplit ou libère les contraintes de subventions et de production domestiques (*local content requirement*) fixées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et ouvre la possibilité d'un (re)déploiement industriel vert en Europe, mais aussi en Chine, sur plusieurs maillons ou « segments » de la chaîne de valeur.

Quels sont les opportunités et les risques associés à ces deux scénarios contrastés ? Quelles sont leurs performances en termes politiques (puissance), économiques (création de valeur), sociaux (emploi) et climatiques (production et diffusion de technologies bas carbone) ? Ces questions prospectives sont sans réponses claires. Elles renvoient à d'autres questions, tout aussi fondamentales. Pourquoi les activités et la valeur migrent-elles au cours du temps ? Quels sont les intérêts et limites de la course technologique en tête ? L'Europe doit-elle se concentrer sur l'innovation technologique, éventuellement de rupture, ou ajouter une priorité de ré-industrialisation à sa stratégie d'innovation ? Qu'est-ce qui explique l'avantage compétitif d'un

pays sur des segments particuliers de filière ? Qui commande l'organisation de la filière, et avec quels effets sur la captation de valeur ajoutée et la compétitivité ?

Avec l'ambition de répondre à ces questions, l'Iddri a obtenu en décembre 2013 du Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques (CSFRS) le financement d'un projet prospectif de deux ans, centré sur les déterminants de l'évolution des industries « vertes » en France et en Europe dans un cadre de concurrence transformé par l'apparition des pays émergents. Au terme du projet, l'Iddri proposera un tableau de pilotage stratégique qui rassemblera risques et opportunités associés aux deux scénarios envisagés, afin de faciliter la convergence des anticipations entre acteurs publics et privés, de limiter les risques de déclassement économique et de préciser les fenêtres d'opportunité pour l'action publique et privée. L'exemple de la « guerre solaire » entre la Chine et l'Europe illustre la nécessité de comprendre et d'analyser les déformations opérées par la mondialisation, qui rétribue tantôt le leader technologique, tantôt le suiveur, de façon dissimulée. L'analyse de la « boîte noire » de l'innovation menée dans le cadre de ce projet permettra de contribuer au déploiement d'une pensée et d'un pilotage stratégiques industriels en France et en Europe. ■

TRANSITION DES SYSTÈMES ALIMENTAIRES

Depuis l'échelle globale, où la discussion sur la sécurité alimentaire s'adjoint à un débat sur les systèmes alimentaires durables, jusqu'aux échelles nationales, comme en France, où le ministre de l'Agriculture déploie son programme pour la transition vers l'agroécologie, un nombre important de travaux de recherche et de prises de position d'acteurs convergent autour d'un diagnostic qui avait rarement été exprimé aussi clairement : un certain nombre de verrouillages technologiques, sociaux et organisationnels placent les systèmes alimentaires, notamment dans les pays développés, sur des trajectoires de transformation (concentration, uniformisation, spécialisation, standardisation...) incompatibles avec une meilleure adaptation aux écosystèmes dans lesquels ils évoluent, et donc à leur durabilité environnementale, mais également sociale et économique.

Dès lors, que peut-on faire pour agir ? Si les sociologues de la transition enrichissent largement la palette des diagnostics sur les verrouillages à partir d'exemples du domaine agricole et alimentaire, au-delà des transitions qu'ils décrivent sur des objets sociotechniques variés, il n'est pas simple pour autant de passer de la description des problèmes à l'identification des capacités d'action.

Le contexte français en 2013 a été particulièrement riche, puisque le ministre de l'Agriculture a précisément donné mission à Marion Guillou, présidente d'Agreenium, de réfléchir aux conditions et leviers d'action pour une transition vers des modèles agricoles doublement performants, écologiquement et économiquement. Parmi d'autres experts mobilisés, l'Iddri a contribué à l'effort de mise en lien entre les analyses économiques qui montrent l'absence d'incitations à changer et les travaux du champ du *transition management*, tant français que néerlandais ou belges, pour que de ce dialogue émergent des pistes concrètes à soumettre au gouvernement.

La question des obstacles à la re-diversification rassemble, au moins pour ce qui est du diagnostic, des acteurs du monde agricole et de l'environnement qui sont généralement plutôt en opposition forte. Pourquoi et comment pourrait-on réduire le déficit protéique de l'Europe ? Tous les acteurs du secteur (filière des protéagineux, industrie de l'alimentation animale, ONG

d'environnement, représentants des agriculteurs...) s'accordent sur le fait que les plans gouvernementaux de subvention à la production de protéagineux ne suffisent pas pour réintroduire davantage ces cultures dans des régions agricoles de plus en plus spécialisées sur les céréales. Un changement plus systémique doit être opéré, qui va des investissements dans la recherche et la sélection des semences aux infrastructures de collecte et de transformation. Les acteurs divergent cependant sur les raisons de porter cette re-diversification et sur les visions de l'avenir : veut-on rendre l'Europe indépendante des importations de soja pour diminuer l'empreinte de nos consommations alimentaires sur la déforestation ? Relancer une filière économique ? Substituer la captation de l'azote atmosphérique par les protéagineux à l'utilisation de fertilisants chimiques qu'on retrouve en excès dans les milieux aquatiques ? Autonomiser les exploitations agricoles face à leurs dépendances aux intrants ? L'Iddri a contribué, en appui à la filière des protéagineux au sein de Sofiprotéol, à une clarification des scénarios et des visions qui traversent ces différents débats, souvent de manière implicite. Comme dans le débat national sur la transition énergétique, l'explicitation et la mise en regard des scénarios permet de mieux discerner les stratégies d'action qui peuvent rassembler à court terme, et d'établir un dialogue structuré entre des visions qui semblent en tous points contraires : quelle serait la bonne échelle pour l'autonomie protéique des territoires ? Comment faire suffisamment de place aux modèles régionaux innovants ?

L'Iddri a également constitué en 2013 un consortium de centres de recherche et d'ONG européens pour réfléchir à la question de la transition dans les systèmes agricoles et alimentaires à l'échelle de l'Europe : quelle est leur trajectoire de transformation tendancielle ? À quoi ressemblerait une transition radicale vers l'agroécologie ? Que pourrait nous apprendre un tel scénario pour réformer profondément les politiques européennes qui les influencent, au premier rang desquels la politique agricole commune (PAC) ?

Il s'agit bien d'un enjeu universel, au-delà de l'Europe : l'analyse du modèle chinois de modernisation agricole et de ses transformations permet de mettre en évidence les mêmes logiques de verrouillage, d'émergences difficiles, et de questionnements sur les voies de la transition agricole et alimentaire. ■

CADRE INSTITUTIONNEL

Créé en 2001 (sous la forme d'un groupe-ment d'intérêt scientifique), l'Iddri est aujourd'hui une fondation reconnue d'utilité publique. Les nouveaux statuts de la « Fondation Institut de recherche pour le développement durable et les relations internationales », dite Iddri (Institut du développement durable et des relations internationales), ont été approuvés par le Conseil d'État le 4 novembre 2009.

Depuis 2007, deux partenariats stratégiques structurent les activités de l'Iddri : l'un avec Sciences Po (complété par un partenariat avec l'université de Columbia dans le cadre du programme Alliance) ; l'autre avec la Ferdi (Fondation pour les études et recherches sur le développement international) dans le cadre de l'Initiative pour le développement et la gouvernance mondiale (IDGM), lancée en 2009 avec le soutien de l'Agence française de développement (AFD). Cette initiative a été renforcée en 2011 par le projet IDGM+, « Concevoir de nouvelles politiques de développement international à partir des

résultats de la recherche. Renforcement de l'Initiative pour le développement et la gouvernance mondiale », sélectionné parmi les projets Laboratoires d'excellence (Labex) financés par le programme « Investissements d'avenir » du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Porté par la Ferdi, en partenariat avec l'Iddri et le Centre d'études et de recherches sur le développement international (Cerdi), ce projet a pour objectif de développer une interface européenne, et d'envergure internationale, entre la recherche de haut niveau et les recommandations politiques autour de thématiques importantes en matière de développement durable et de coopération pour le développement.

Les questions couvertes concernent aussi bien l'évaluation des politiques de développement et leur reconfiguration à la lumière d'enjeux centraux du développement durable (climat, biodiversité, commerce et environnement) que les besoins correspondants en matière de coordination internationale et d'organisation d'une gouvernance mondiale. ■

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EST COMPOSÉ DE 3 COLLÈGES :

Collège des fondateurs :

- EDF, représenté par Claude NAHON
- EpE, représenté par Claire TUTENUIT
- GDF-Suez, représenté par Anne CHASSAGNETTE
- Institut Veolia Environnement, représenté par Pierre VICTORIA

Collège des membres de droit :

- Ademe, représenté par François MOISAN
- AFD, représenté par Alain HENRY
- Cirad, représenté par Michel EDDI
- CNRS, représenté par Stéphanie THIEBAULT
- INRA, représenté par Jean-François SOUSSANA

Collège des personnalités qualifiées :

- Jean-Michel CHARPIN
- Michel GRIFFON
- Jean JOUZEL
- Julia MARTON-LEFÈVRE
- Christine MUSSELIN

Le Bureau est composé de :

- Jean JOUZEL, président
- Claude NAHON, vice-présidente
- Anne CHASSAGNETTE, trésorière
- Michel EDDI, secrétaire

Un COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT, désigné par le ministère de l'Intérieur, assiste aux séances du conseil d'administration avec voix consultative. Il veille au respect des statuts et du caractère d'utilité publique de l'activité de la fondation.

LE CONSEIL SCIENTIFIQUE EST COMPOSÉ DE 13 MEMBRES :

- Philippe AGHION (Harvard University, Sciences Po)
- Scott BARRETT (Columbia University)
- Ian GOLDIN (Oxford University)
- Pierre-Henri GOUYON (Muséum National d'Histoire Naturelle, AgroParisTech, Sciences Po, CNRS)
- François GUINOT (CNRS, Académie des technologies)
- Alain GRANDJEAN (expert climat-énergie au Grenelle de l'environnement)
- Claude HENRY (Sciences Po, Columbia University)
- Sylvie JOUSSAUME (CNRS)
- Georgina MACE (Grantham Research Institute on Climate Change)
- Laurent MERMET (ENGREF-AgroParisTech)
- Shyama RAMANI (Brunel University)
- Lord Nicholas STERN (Grantham Research Institute on Climate Change and the Environment et I.G. Patel Professor of Economics & Government, LSE)
- Michel VIVANT (Sciences Po)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ORIENTATION

Le conseil d'orientation de l'Iddri, présidé par Daniel Lebègue, s'est tenu le 26 novembre 2013.

Dans un premier temps, Laurence Tubiana est revenue sur le débat national sur la transition énergétique (DNTE), évoquant notamment les enjeux et les apports du débat puis le rôle de l'Iddri dans un débat français et multi-acteurs. La prise en compte du système énergétique dans son ensemble, au-delà de sa seule composante production, et la territorialisation du débat ont été soulignées par Laurence Tubiana comme des éléments positifs concourant à une appropriation des connaissances et des enjeux de court et plus long termes par la société, et non plus seulement par les gouvernements. En outre, par l'intermédiaire de ses travaux de recherche déjà engagés et poursuivis dans le cadre du débat, l'Iddri a contribué à une réflexion fondée sur des scénarios de long terme, des visions de la transformation du système énergétique et de la société française. Malgré des divergences entre acteurs sur l'évolution des modes de vie et des technologies à l'horizon 2050, de fortes convergences sont apparues sur la nécessité et l'urgence d'une transition, ainsi que sur certaines politiques à mener dans les prochaines années (par exemple électrification du système, mobilisation de la biomasse, etc.). Parallèlement, la vulnérabilité énergétique et les questions de financement constituent des enjeux majeurs de la transition énergétique, pour laquelle une demande unanime de lisibilité et de stabilité des orientations choisies et de planification politique s'est exprimée pendant le débat.

Les membres du conseil d'orientation ont confirmé l'importance, dans le cadre du DNTE et pour les axes de travail de l'Iddri, d'une approche à la fois multipartite, au sein de laquelle les citoyens et les entreprises doivent être encore plus présents, et transversale, la prise en compte d'aspects sociaux permettant notamment de dépoliariser des débats idéologiques sur certaines technologies (comme le nucléaire) en associant des dimensions de nature différente (production, consommation, usages, mobilité, etc.) mais nécessairement complémentaires. L'urgence de la question du financement de la transition a également été relevée : quels acteurs et quels outils pour financer l'efficacité énergétique, les investissements dans les transports et dans les énergies renouvelables ?

Dans un second temps, Julien Rochette, coordinateur du programme Océans et zones côtières de l'Iddri, a mis en discussion les travaux réalisés et les perspectives pour l'Iddri sur le thème de l'exploitation gazière et pétrolière *offshore* et du cadre juridique international encadrant ces activités. L'exploitation *offshore* est en

augmentation constante, et présente d'importants risques environnementaux ; parallèlement, la réglementation internationale est lacunaire, tant au niveau de la sécurité que de la responsabilité et de l'indemnisation en cas d'accident. Dans ce cadre, l'Iddri contribue à éclairer le débat (notamment sur la pertinence d'un accord international) et à soutenir les initiatives régionales, telles celle qui émerge au sein de la Convention d'Abidjan, programme couvrant les pays de la côte Atlantique de l'Afrique, depuis la Mauritanie jusqu'à l'Afrique du Sud. Les conditions de mise en œuvre de ces initiatives, et plus spécifiquement l'accompagnement et le renforcement des capacités des États, sont au cœur de l'intervention de l'Iddri dans ce champ.

Les membres du conseil d'orientation se sont accordés sur l'importance de ce sujet, dans le cadre d'une réflexion globale sur la protection des ressources naturelles, les émissions de gaz à effet de serre et la responsabilité environnementale. L'enjeu primordial de la gestion du risque par les entreprises apparaît à ce titre comme une composante essentielle d'une régulation permettant de compléter les initiatives juridiques (coopération internationale) par l'implication des acteurs privés (compagnies pétrolières et gazières, assureurs). ■

LE CONSEIL D'ORIENTATION EST COMPOSÉ DE 19 MEMBRES :

Administrations

- Michel BADRÉ (CGEDD)
- Pierre-Franck CHEVET (ministère de l'Écologie)
- Philippe LACOSTE (ministère des Affaires étrangères)

Instituts de recherche et universités

- Patrick DUNCAN (CNRS)
- Michel EDDI (CIRAD)
- Sylviane GUILLAUMONT (Université d'Auvergne)
- Jean-Charles HOURCADE (Cired)
- Christian LEQUESNE (CERI)

Entreprises

- Matt CHRISTENSEN (Axa Investment Managers)
- Pierre DUCRET (Caisse des dépôts Climat)
- Jean-Pierre TILLON

(InVivo)

- Pierre VICTORIA (Institut Veolia Environnement)
- Gilles VERMOT-DESROCHES (Schneider Electric)

Organisations non gouvernementales et syndicales

- Pierre-Yves CHANU (CGT)
- John EVANS (Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE)
- Timothy GEER (WWF International)
- Daniel LEBÈGUE (IFA)
- Camilla TOULMIN (IIED)

Collectivités territoriales

- Denis BAUPIN (Mairie de Paris)

ÉQUIPE



Noura BAKKOUR
Chargée de mission
auprès de la Directrice



Pierre BARTHÉLEMY
Chargé des publications
et Internet



Matthieu BRUN
Chercheur Politiques
agricoles et alimentaires



Lucien CHABASON
Conseiller auprès
de la direction



Lucas CHANCEL
Chercheur Croissance
et prospérité



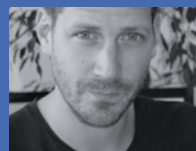
Michel COLOMBIER
Directeur scientifique



Elise COUDANE
Chargée des événements
et valorisation des
activités



Lisa DACOSTA
Secrétaire générale



Damien DEMAILLY
Coordinateur du
programme Nouvelle
Prospérité



Delphine DONGER
Chargée de
communication
et relations presse



Mathilde MATHIEU
Chercheur Politiques
climatiques et
énergétiques



**Océane
PEIFFER-SMADJA**
Doctrante Fabrique
urbaine



Vincent RENARD
Conseiller auprès
de la direction. Programme
Fabrique urbaine



Julien ROCHETTE
Coordinateur du
programme Océans
et zones côtières



Andreas RUDINGER
Chercheur Politiques
climatiques
et énergétiques



Carole-Anne SÈNIT
Doctrante Gouvernance



Thomas SPENCER
Directeur du programme
Climat



Léna SPINAZZÉ
Directrice du
Développement
et de la communication



Lucilia TANCHEREAU
Responsable
administrative
et financière



Sébastien TREYER
Directeur des programmes



Xin WANG
Chercheur Politiques
énergétiques et
climatiques - Chine



Glen WRIGHT
Chercheur Gouvernance
internationale des océans

Chercheurs associés



Michael JACOBS
Conseiller sur le
changement climatique



Yann LAURANS
Chercheur associé

**L'Iddri accueille
chaque année
plusieurs étudiants
stagiaires
travaillant sur
ses thèmes de
recherche.**

Charles DEFFRESNES
Sciences Po
Recherche
sociologique
et économique
néo-institutionnelle
sur les comportements
et mode de vie
émergents dans les
éco-quartiers.

Elizabeth HIPWELL
Sciences Po
Papier de recherche
sur les opportunités
d'intégrer le
changement
climatique dans la
gouvernance globale

Mathilde IMER
Sciences Po
Cartographie
des positions et
propositions des
principaux réseaux
d'influence sur
le double agenda
COP21-ODD

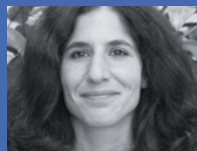
Maud POISSONNIER-
LESCURAS
*Université Paris
Sorbonne*
Assistance au projet
de recherche RAMSES



Tiffany CHEVREUIL
Assistante administrative
et financière



Claudio CHIAROLLA
Chercheur Gouvernance
de la biodiversité



Julie COHEN
Assistante événements
et communication



Laetitia DUPRAZ
Assistante de direction



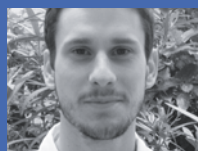
Renaud LAPEYRE
Chercheur Biodiversité
et services
environnementaux



Alexandre MAGNAN
Chercheur Vulnérabilité et
adaptation



Olivier SARTOR
Chercheur Politiques
climatiques et énergétiques



Mathieu SAUJOT
Chercheur Fabrique
urbaine



**Marie-Hélène
SCHWOOB**
Doctorante Sécurité
alimentaire



Laurence TUBIANA
Directrice



Tancrede VOITURIEZ
Directeur du programme
Gouvernance



Henri WAISMAN
Coordinateur Deep
Decarbonisation Pathways
Project



Teresa RIBERA
Conseillère sur le
changement climatique



Joël RUET
Chercheur associé

Amélie RUDLOFF
Sciences Po
État des lieux
des travaux sur
l'économie
de la fonctionnalité

Alice VERRIER
Sciences Po
Étude et entretiens
visant à identifier
les différentes options
pour réduire le déficit
protéique

L'équipe de la Chaire Développement durable de Sciences Po

- Laurence TUBIANA, directrice
- Claude HENRY, Sébastien TREYER, Benoît MARTIMORT-ASSO, conseillers scientifiques
- Anne-Laure FAURE, chargée de mission partenariats
- Julie COHEN, assistante

Les enseignements assurés par l'Iddri et la Chaire

- Master Politiques environnementales
- Master Développement international
- Master Sécurité internationale
- Master International Public Management
- Master Affaires publiques
- Master of Development Practice
- Premier cycle Économie

Les enseignants

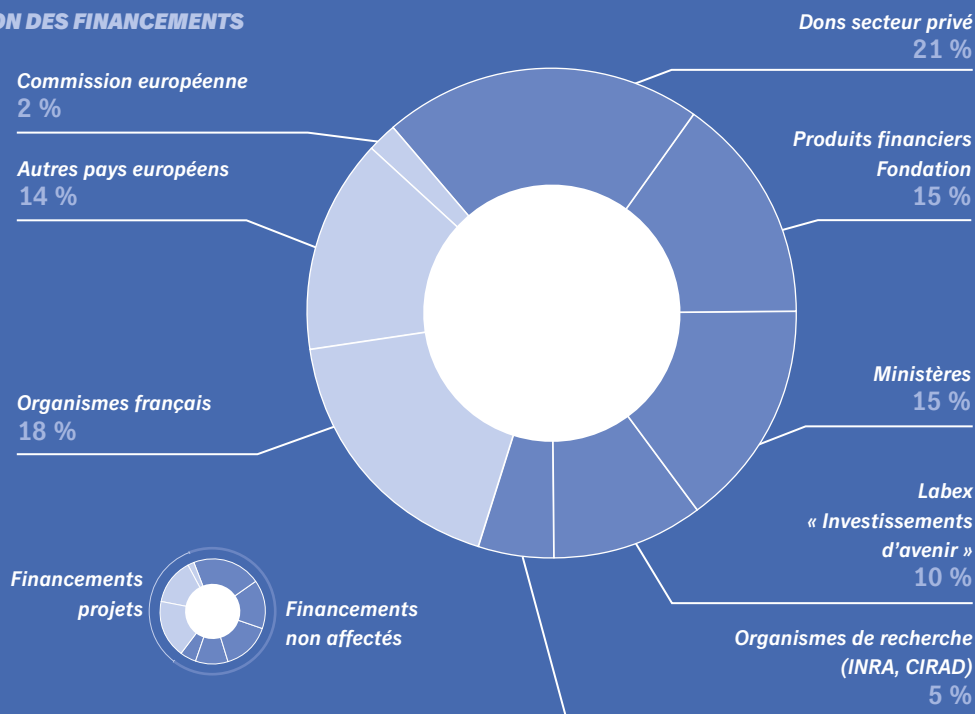
Noura BAKKOUR, Raphaël BILLÉ, Matthieu BRUN, Lucien CHABASON, Lucas CHANCEL, Claudio CHIAROLLA, Michel COLOMBIER, Emmanuel GUÉRIN, Claude HENRY, Renaud LAPEYRE, Romain PIRARD, Vincent RENARD, Julien ROCHETTE, Andreas RÜDINGER, Mathieu SAUJOT, Marie-Hélène SCHWOOB, Sébastien TREYER, Laurence TUBIANA, Tancrede VOITURIEZ, Xin WANG

BUDGET

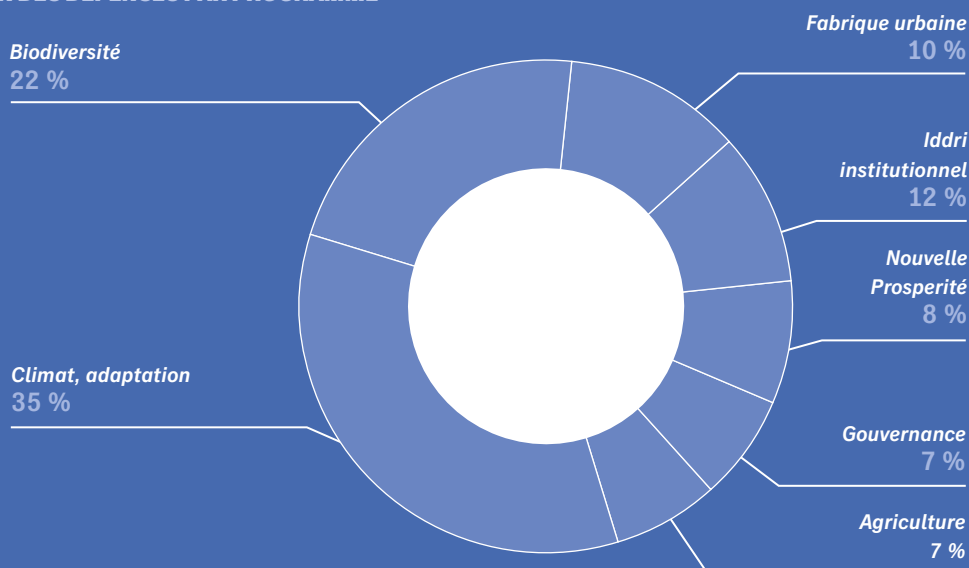
Le budget courant de la Fondation s'est établi en 2013 à 3,8 millions d'euros en intégrant les coûts des personnels mis à disposition. Les ressources proviennent des membres fondateurs, de centres de recherche (sous forme de personnels mis à disposition), de ministères (Affaires étrangères, Écologie et Recherche), de divers

partenaires nationaux et internationaux ainsi que de projets européens. L'Iddri bénéficie depuis 2011 d'un financement « Investissements d'avenir » sur 10 ans, programme d'excellence en matière de recherche (lire « Cadre institutionnel », p. 34). ■

RÉPARTITION DES FINANCEMENTS



RÉPARTITION DES DÉPENSES PAR PROGRAMME*



* 31 équivalents temps plein incluant le personnel mis à disposition

CHIFFRES CLÉS

ÉVÉNEMENTS

24

conférences-débats
(4 conférences
internationales)

8

ateliers

10

sessions du Séminaire
Développement
durable et économie
de l'environnement
(SDDEE)

4

séances du Club Ville

3

sessions du séminaire
Croissance et
Prospérité

+ de 80

interventions par
l'équipe de l'Iddri en
France et à l'étranger

SITE INTERNET

390 000

pages vues

40 %

de visiteurs hors
France

33

vidéos mises en
ligne (sessions du
SDDEE, interviews
des intervenants,
conférence annuelle
Iddri-Fondation
d'entreprise Hermès,
conférence « Une
société innovante
pour le XXI^e siècle »)

MÉDIAS SOCIAUX

L'Iddri a débuté
sa présence sur
les réseaux sociaux
à l'occasion de la
conférence « Une
société innovante
pour le XXI^e siècle »
en juillet 2013.



PUBLICATIONS

44

publications Iddri,
réparties en :

16

policy briefs

17

working papers

9

studies

2

cahiers du CLIP

1

ouvrage en
partenariat
(*Regards sur la Terre
2013 - Réduire les
inégalités : un enjeu
de développement
durable*)

30

contributions
extérieures

11

articles scientifiques

18

articles et
contributions à des
ouvrages

MÉDIAS

+ de 550

citations, interviews
et articles dans
des médias papier
et en ligne

9

tribunes

Parallèlement
à ses travaux de
recherche, l'Iddri
publie régulièrement
des tribunes dans
les médias, afin
d'apporter un
éclairage sur des
problématiques
de développement
durable actuelles.

Oublions les « trente
glorieuses », une prospérité
sans croissance est
possible. Lucas Chancel,
Damien Demailly, *Le Monde*,
08/12/2013

Conférence climat de
Varsovie : un tremplin pour
Paris. Laurence Tubiana, *Le
Cercle Les Échos*, 20/11/2013

Les inégalités au cœur
du développement (non)
durable. Laurence Tubiana,
Rémi Genevey, *Slate.fr*,
18/07/2013

Le double épuisement de
nos sociétés industrialisées.
Laurence Tubiana, Damien
Demailly, *Les Échos*,
12/07/2013

Les leçons du virage
énergétique allemand.
Andreas Rüdinger, *Les Échos*,
08/07/2013

La transition énergétique
est une nécessité. Laurence
Tubiana, *Le Monde*,
21/06/2013

La guerre du solaire. Damien
Demailly, Emmanuel Guérin,
Slate.fr, 13/06/2013

L'Europe est morte à
Nicosie. Tancredi Voituriez,
Huffington Post, 22/03/2013

Le T20, réservoir à idées
du G20. Joël Ruet, Lucas
Chancel, *Le Monde*,
21/01/2013

QUELS NOUVEAUX AXES POUR L'IDDRI EN 2014 ?

Parallèlement aux activités présentées dans les pages qui précèdent, l'année 2013 permis de faire émerger dès 2014 de nouveaux sujets, dans une logique d'exploration qui devrait permettre de compléter les programmes existants, de les re-questionner, mais aussi de consolider de nouveaux axes transversaux.

C'est ainsi que 2014 verra par exemple la tenue d'un atelier international sur la gouvernance de la sûreté nucléaire. Cet atelier est organisé à la suite des enquêtes que l'Iddri a pu mener après la catastrophe de Fukushima de mars 2011. Ces travaux ont ouvert des pistes intéressantes sur les transformations de l'appréhension des risques par les sociétés après des catastrophes majeures, mais aussi sur la gouvernance internationale des risques, à la croisée des transitions énergétiques, du renouvellement du cadre d'action internationale de Hyogo sur la réduction des risques de catastrophes et la résilience des sociétés, et du traitement des enjeux de vulnérabilité et d'adaptation dans la convention Climat.

Par ailleurs, les travaux sur les transitions menés en 2013 ont fait émerger des problématiques sur lesquelles l'Iddri se penchera en 2014, et qui pourraient constituer des axes transversaux pour l'ensemble des programmes :

L'édition 2014 de *Regards sur la Terre* publiée en avril 2014 se focalise sur l'innovation au service du développement durable. À partir de cette exploration d'une notion très polysémique, de ses promesses mais aussi de ses zones d'ombre, l'Iddri s'intéressera en 2014 en particulier aux *business models* innovants. Comment peut-on décrire, comprendre et influencer les transformations des *business models* qui sont au cœur des dynamiques de transition ? Entre modèles bien établis et reposant sur des économies d'échelles et modèles émergents, les exemples des secteurs énergétiques, agricoles et urbains foisonnent pour illustrer ces questions.

Quel financement pour la transition ? L'enjeu est posé de manière cruciale dans la discussion sur le Fonds vert pour le climat, ou sur le renouvellement des outils de l'aide au développement. L'Iddri s'attachera en 2014 à explorer plus largement cette question, depuis les exemples du financement participatif pour la transition énergétique jusqu'aux perspectives des bailleurs émergents, en passant par une compréhension approfondie de la manière dont les acteurs du secteur financier eux-mêmes envisagent le financement du développement durable ou de la transition. En particulier, à la suite d'un article attirant l'attention sur le rôle des fonds souverains dans les investissements verts pour le climat, l'Iddri monte un projet sur le rôle d'expérimentateur et de leader que ces fonds pourraient jouer dans le financement du développement durable, au Sud comme au Nord.

Enfin, à partir de l'automne 2014 (jusqu'à juin 2015), le programme de recherche européen INVALUABLE entamera la phase de restitution de ses résultats scientifiques et des recommandations à communiquer aux décideurs publics et aux praticiens (ONG notamment). Le projet aura exploré les différentes facettes des instruments dits « de marché » pour la protection de la biodiversité. Alors que ces instruments font toujours partie des solutions principales envisagées par les acteurs concernés face à une dégradation de la biodiversité qui semble se poursuivre inexorablement, la diffusion des résultats du projet visera à clarifier ce que l'on peut réellement attendre de ces instruments, ce que certains d'entre eux ont de réellement nouveau, et comment ils s'insèrent dans un ensemble d'autres instruments d'action publique pour pouvoir avoir un effet. Les discussions autour de ces résultats constitueront également un élément essentiel pour préciser les nouvelles perspectives stratégiques du programme Biodiversité de l'Iddri. ■

REGARDS SUR LA TERRE, L'ANNUEL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Regards sur la Terre, l'annuel du développement durable, décrypte la complexité des processus qui composent le développement durable et en révèle toute la richesse : les permanences et les mutations, les temps forts et les problématiques montantes. Fruit d'une collaboration entre l'Agence française de développement (AFD), l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) et The Energy and Resources Institute (TERI), et publié par Armand Colin, *Regards sur la Terre* est un véritable outil d'information et de compréhension indispensable pour appréhender toute la richesse du développement durable.

Chaque année, *Regards sur la Terre* est composé de deux parties :

- les dates-clés de l'année et l'état des lieux des enjeux internationaux, dans les domaines du climat, de la biodiversité, des ressources naturelles, de la gouvernance, de l'énergie ou du développement ;
- un dossier thématique, réalisé par différents spécialistes et scientifiques, écologistes, biologistes, géographes, économistes et juristes, qui croisent leurs regards et leurs expertises pour apporter éclairages et éléments de réponses.

2014 Regards sur la Terre

Jean-Yves GROSCLAUDE, Rajendra K. PACHAURI et Laurence TUBIANA (dir.)

Dossier Les promesses de l'innovation durable



ARMAND COLIN

L'édition 2014 de *Regards sur la Terre* analyse les rouages de l'innovation, considérée comme la nouvelle clé du développement durable. L'essor des technologies émergentes et de modèles alternatifs génère en effet l'espoir d'un développement plus décentralisé, frugal, flexible et démocratique, que les modèles déployés au cours du XX^e siècle. Mais cette évolution pose également question : quel est le véritable potentiel de ces innovations ? Comment et où se diffusent-elles ? Comment bousculent-elles les modèles conventionnels ? Leur ascension fulgurante, dans toutes les régions du monde, tient-elle ses promesses d'avènement d'une société plus durable et inclusive ? Au-delà de la technologie, quelles innovations institutionnelles sont nécessaires pour atteindre cet objectif ?



Regards sur la Terre 2013 a choisi de mettre en lumière les relations entre l'accroissement des inégalités et l'insoutenable des trajectoires de développement. Les inégalités, entre les pays et au sein des pays, mobilisent en effet aujourd'hui davantage qu'il y a une vingtaine d'années. Peuvent-elles pour autant figurer aujourd'hui en tête de l'agenda du développement ? Leur réduction exige une meilleure redistribution des revenus de la croissance, mais également une part d'innovation sociale et politique, ici décryptée aux échelles nationale et internationale.

Institut du développement durable
et des relations internationales
27, rue Saint-Guillaume 75337 Paris cedex 07
France

www.iddri.org

IDDRI



SciencesPo.